Treasury Board of Canada Secretariat
Conseil du Trésor du Canada Secrétariat

202

CLASSIFICATION STANDARD

AGRICULTURE

SCIENTIFIC AND PROFESSIONAL CATEGORY

Canada

CLASSIFICATION STANDARD

AGRICULTURE

SCIENTIFIC AND PROFESSIONAL CATEGORY

Issued by:
Classification, Human Resources
Information Systems and Pay Division
Personnel Policy Branch
1987

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No.	BT41-1/202-1987	Canada: $8.25
ISBN	0-660-53877-6	Other Countries: $9.90

Price subject to change without notice

Classification Standard

Agriculture Group

RECORD OF AMENDMENTS

Amendment No.	Date	Inserted by	Remarks

CONTENTS

	PAGE
INTRODUCTION	1
CATEGORY DEFINITION	3
GROUP DEFINITION	4
FACTORS	5
BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION INDEX	
In Ascending Order of Level	16
In Alphabetical Order	17
BENCH-MARK POSITION DESCRIPTIONS	1.1

INTRODUCTION

This standard describes the plan to be used to classify positions allocated to the Agriculture Group. It consists of an introduction, definition of the Scientific and Professional Category and the occupational group, factor definitions and characteristics, degree highlights and bench-mark position descriptions.

The ultimate objective of job evaluation is the determination of the relative values of jobs in each occupational group. A classification plan of five levels, representing significant differences in the difficulty of the work, has been established for this group. Jobs assigned to a given level are regarded as being of equal difficulty.

Factors

The evaluation of positions and their assignment to a classification level will be determined by the application of five factors:

Kind of Assignments
Complexity of Work
Professional Responsibility
Management Responsibility
Impact of Recommendations and Activities

Each factor is described, and the descriptions designate the features of the work assigned to positions allocated to the group. A list of characteristics is included for each factor. The characteristics indicate the features of the work that are to be considered when evaluating a position under a particular factor. Each characteristic describes the lowest and the highest requirement. The factor characteristics serve to ensure that consideration is given to all features of the work of a position.

Because of the nature and diversity of positions in this group, it was not considered possible to produce, for all degrees of the factors, meaningful definitions that would describe and distinguish the increasing difficulty of the work from the lowest to the highest degree. As a result, degree highlights describe the features of the work that will be found in most positions at these levels. The second to fifth degrees of each factor are illustrated by one or more bench-mark position descriptions.

Bench-mark Positions

Bench-mark position descriptions exemplify the degrees of each factor and the levels of the classification plan. Each bench-mark consists of a descriptive title, a statement of the principal duties and a set of specifications describing the features of the work of the position in terms of the characteristics of each of the five factors. The specifications exemplify the application of the evaluation plan to the duties and responsibilities of the bench-mark position and indicate the degree assigned to the position for each factor. A classification level is assigned to each bench-mark position.

Use of the Standard

There are six steps in the application of this classification standard.

1. the position description is studied to ensure understanding of the position as a whole and of the nature of the duties and responsibilities as they relate to the characteristics of each factor. The relationship of the position being studied to positions above and below it in the organization is also studied.

2. Allocation of the position to the category and group is confirmed by reference to the definitions and the descriptions of inclusions and exclusions.

3. A degree under each factor is tentatively assigned to the position being evaluated by considering the duties and responsibilities of the position in relation to the range described for each factor characteristic and the degree highlights for the factor; and determining that the difficulty of work is equal to, or greater or less than a degree that is described. The features of the work of the position being evaluated should be related to the degree highlight as a whole in its total context, not to isolated words or phrases.

4. The degree tentatively assigned is confirmed by comparison with the bench-mark position descriptions.

5. The level of the position is determined by the degree that has been assigned to the position for at least three of the five factors. When one degree does not predominate, raters are to compare the total job with the bench-mark position descriptions and determine the level that best corresponds on the whole with the duties and responsibilities of the position.

6. The position is compared with bench-mark position descriptions that have been assigned to the same level, as a check on the validity of the level selected.

CATEGORY DEFINITION

The Scientific and Professional Category is composed of occupational groups engaged in the application of a comprehensive body of knowledge acquired through university graduation in fields specified in the group definitions, and of professional groups in which membership in Canada is generally controlled by legally established licensing bodies.

Inclusions

Positions included in the category are those in which one or more of the following is of primary importance:

- The application of knowledge, principles, or skills specific to the comprehensive body of knowledge or to the profession required in the appropriate occupational group.

- The supervision or direction of programs or activities performed primarily by employees included in the Scientific and Professional Category.

Exclusions

Positions excluded from the category are those in which:

- Qualification for a group in the Scientific and Professional Category are not mandatory.

- The primary duties and responsibilities are included in the definition of any group in another category.

GROUP DEFINITION

The promotion, development, and regulation of the agricultural industry and trade; the provision of advice.

Inclusions

Positions included in the group are those that require the application of a comprehensive knowledge of agriculture in the performance of one or more of the following duties:

- The planning or conduct of quality control, regulatory and production programs, the analysis of agricultural markets and production trends, the regulation of market practices, or the administration of financial incentives or subsidies.
- The writing and editing of papers and reports.
- The provision of advice.
- The supervision or direction of any of the above duties.

Exclusions

Positions excluded from the group are those that do not require the application of a comprehensive knowledge of agriculture, and those in which the primary duties require the conduct of analytical or scientific research functions in the agricultural or related sciences as defined in other groups in the Scientific and Professional Category.

AGRICULTURE

FACTORS

KIND OF ASSIGNMENTS

COMPLEXITY OF WORK

PROFESSIONAL RESPONSIBILITY

MANAGEMENT RESPONSIBILITY

IMPACT OF RECOMMENDATIONS AND ACTIVITIES

KIND OF ASSIGNMENTS

This factor is used to measure the difficulty of the work in terms of its objectives and extent, the variety of activities and the scope for planning and conducting work.

When evaluating positions under this factor raters are to consider the following characteristics:

The objectives established by others for the conduct of the work, ranging
- from objectives and instructions provided for each work operation,
- to objectives described in terms of policy.

The extent of the work ranging
- from a part or phase of a project or study, or a continuing operation requiring limited investigation, within a single field of specialization,
- to a complete program involving several studies being conducted simultaneously within a broad spectrum of fields of specialization and normally requiring intensive investigation.

The variety of activities, ranging
- from a succession of tasks comprised of a limited number of activities and closely resembling one another in most aspects,
- to a broad spectrum of scientific and administrative activities different from one another in most aspects.

The scope for planning and conducting work, ranging
- from planning the approaches and use of techniques in performing straightforward tasks,
- to planning, coordinating and implementing a program and contributing to the formulation of policy.

KIND OF ASSIGNMENTS

Degrees		Bench-mark Position Descriptions	
		No.	Page
	1		
The work is normally performed within a single field of specialization and consists of either the conduct of continuous laboratory or field operations or a succession of studies that are related to one another and form a part of a larger project, requiring varying degrees of intensity of investigation within the limits of the assignments. Activities differ from one another in several aspects, and include surveying, observing and analysing the production, processing, and merchandising of agricultural commodities; allocating work; supervising support staff and providing advice. Studies are planned, approaches are developed and methods are determined to ensure that the work meets clearly defined objectives.	2	1 District Program Officer, Import/Export Plant Products	1.2
		2 District Program Officer, Plant Products and Pesticides	2.1
	3	3 Regional Program Officer, Livestock Grade Standards	3.2
		4 Regional Program Officer, Feed and Fertilizer	4.2
The work is normally performed within a number of related fields of specialization and consists of one or more complete studies or projects conducted simultaneously and requiring varying degrees of intensity of investigation. Activities differ from one another in many aspects and include organizing, controlling and supervising the work of subordinate staff engaged in the conduct of analyses and investigations; controlling funds, facilities and other resources; providing advice and co-ordinating the work with other activities. Projects are planned, problems are defined, approaches are determined and work is delegated to ensure that broadly defined objectives are achieved within financial and other resource limitations.	4	5 District Manager - London	5.2
	5	6 Regional Program Manager, Alberta, Plant Products	6.2
		7 Associate Director - Dairy Products	7.2
The work is performed within a broad spectrum of related fields of specialization requiring varying degrees of intensity of investigation, and comprises all or a significant part of a program. Activities differ from one another in most aspects and include evaluating and authorizing or making recommendations on project proposals; assessing the implications of work progress on program objectives; providing guidance on the determination of approaches to complex problems; contributing to the development of and directing and co-ordinating a program; and participating in activities at the national and international level. The program is implemented by defining projects and establishing administrative and financial guidelines to ensure that program objectives are achieved within budgetary and other limitations.	6		

COMPLEXITY OF WORK

This factor is used to measure the difficulty of the work in terms of the nature of information and data used, the influences external to the work, the nature and purpose of contacts made with others, and the requirement for the application or development of approaches, practices and techniques and the application of theoretical and subject-matter knowledge.

When evaluating positions under this factor raters are to consider the following characteristics:

The availability of, and the problems involved in obtaining information and data, ranging
- from information and data obtained from scientific literature and other readily accessible sources,
- to the selection of information and data obtained with great difficulty from obscure sources, or requiring the development of sources, or by intensive study and investigation.

The nature of information and data, ranging
- from straightforward information that can be readily verified or that has been verified by others,
- to conflicting information and data requiring great ingenuity or highly selective judgement to obtain and use and that can be verified only by difficult investigation.

The requirement to communicate with others, ranging
- from discussions with persons having similar interests, for such purposes as exchanging or obtaining information,
- to discussions with persons representing conflicting interests, for such purposes as reaching agreement on matters affecting the Canadian agriculture industry.

The requirement for the development or application of approaches, practices and techniques, ranging
- from applying conventional approaches, practices and techniques in a limited subject-matter area,
- to developing concepts and novel approaches, practices and techniques in a variety of subject-matter areas.

The requirement for the application of theoretical and practical knowledge, ranging
- from a thorough knowledge of the principles and theories of a discipline and some familiarity with its practices,
- to an advanced knowledge of the principles, theories and practices of a discipline, and a thorough knowledge of related fields.

COMPLEXITY OF WORK

Degrees		Bench-mark Position Descriptions	
		No.	Page
	1		
The work requires selecting and using information and data obtained by direct observation or collection or received from other sources. Data is verified and inconsistencies resolved. Collecting and exchanging information and discussing problems requires contacts with others working in the field of specialization or in related fields. Approaches are developed and problems solved by applying a thorough knowledge of the principles, theories and practices of a discipline and adapting practices and techniques. The work normally requires some familiarity with the practices in related fields.	2	1 District Program Officer, Import/Export Plants 2 District Program Officer, Plant Products and Pesticides	1.2 2.2
	3	3 Regional Program Officer, Livestock Grade Standards 4 Regional Program Officer, Feed and Fertilizer	3.2 4.2
The work requires selecting, evaluating and verifying by intensive investigation, data for own use which is difficult to collect and frequently conflicting. Arranging co-operative projects, negotiating terms of agreement for services, and establishing and implementing standards and regulations requires contacts with specialists and officials outside the organizational unit. New procedures and processes are developed and problems solved by applying a thorough knowledge of the principles, theories and practices of a discipline and a good knowledge of related fields or subject-matter areas.	4	5 District Manager - London	5.2
	5	6 Regional Program Manager, Alberta, Plant Products and Plant Health 7 Associate Director, Dairy Products	6.2 7.2
The work requires directing the collection, selection and validation of data and using it in evaluating proposals; guiding the planning or implementing of a program; and interpreting and translating general objectives into specific projects relative to the development and implementation of the work program. Participation in meetings at which conflicting interests are represented and agreements are negotiated that significantly affect a program and the Canadian agriculture industry requires contacts with specialists and officials at the national and international level. New concepts and novel approaches are developed and problems solved by applying an advanced knowledge of the principles, theories and practices of a discipline and a thorough knowledge of related fields or subject-matter areas.	6		

PROFESSIONAL RESPONSIBILITY

This factor is used to measure the difficulty of the work in terms of the professional leadership received. It is also used to measure the requirement to exercise professional judgement in interpreting results and findings and providing advice.

When evaluating positions under this factor raters are to consider the following characteristics:

The professional leadership received, ranging
- from guidance as work is progressing,
- to guidance on the nature and objectives of a program.

The requirement to interpret results of work, ranging
- from ensuring that own observations are meaningful and consistent,
- to evaluating conclusions and recommendations of others determining the need for extension or modification of a program.

The requirement to give advice, ranging
- from providing advice to colleagues and support staff on matters closely related to the work,
- to providing authoritative advice on a variety of subject-matter areas of national or international concern to other specialists or senior officials.

PROFESSIONAL RESPONSIBILITY

Degrees		Bench-mark Position Descriptions	
		No.	Page
	1		
Objectives of assignments are clearly defined and professional guidance is received on unusual features. Completed work, conclusions and recommendations are reviewed for consistency and soundness of judgement. The work of subordinate professional and support staff is reviewed in progress and on completion to determine the effectiveness of methods and techniques. The results of studies are interpreted to determine their implications on the attainment of defined objectives and related activities. Advice is provided to colleagues, associates and support staff on matters concerning the work within own field of specialization.	2	1 District Program Officer Import/Export Plant Products 2 District Program Officer, Plant Products and Pesticides	1.2 2.2
	3	3 Regional Program Officer, Livestock Grade Standards 4 Regional Program Officer, Feed and Fertilizer	3.2 4.2
Objectives of assignments are stated in general terms and professional guidance is received on the implications of unusual problems. Recommendations and conclusions are reviewed for soundness of judgement in relation to the attainment of objectives and conformance with directives. The work of subordinate staff, colleagues and other scientists is reviewed in respect of approaches, soundness of judgement and completeness. Results of studies are interpreted to determine the implications of conclusions and recommendations on the objectives of own projects or studies and on external scientific or other activities. Advice on problems and theories in fields related to the work is given to other specialists and officials; advice in own field of specialization is accepted as authoritative.	4	5 District Manager, London	5.2
	5	6 Regional Program Manager, Alberta Plant Products and Plant Health 7 Associate Director, Dairy Products	6.2 7.2
Objectives of the work are received in statement of policy and interpretation of policy. Professional guidance is not normally available. Results of own work and conclusions and recommendations are evaluated in relation to policy and other limitations. Work delegated to subordinate professional staff is reviewed for attainment of objectives within established guidelines and resource limitations. Results of studies, conclusions and recommendations are interpreted to determine their broad implications on scientific and other activities at the departmental, national and international level. Authoritative advice and recommendations in a number of related fields of specialization that effectively contribute to the development of a program are provided to other specialists and senior officials.	6		

MANAGEMENT RESPONSIBILITY

This factor is used to measure the difficulty of the work in terms of the responsibility for managing staff, administering resources and co-ordinating work with that of others.

When evaluating positions under this factor raters are to consider the following characteristics:

Responsibility for committing departmental resources, ranging
- from spending own time and using facilities,
- to planning, controlling and approving expenditures of funds for program delivery.

Responsibility for the control of staff, ranging
- from occasionally assigning work to support staff delivering one program,
- to managing a large staff delivering several programs.

Responsibility for the administrative co-ordination of work performed for, or in conjunction with other organizational units, ranging
- from co-ordinating a variety of activities with those of other individuals,
- to co-ordinating a wide spectrum of activities with those of other organizations.

MANAGEMENT RESPONSIBILITY

Degrees		Bench-mark Position Descriptions	
		No.	Page
	1	1 District Program Officer, Import/Export Plants	1.2
		2 District Program Officer, Plant Products and Pesticides	2.2
The work requires assigning tasks to subordinate professional and support staff; planning the use of facilities; and co-ordinating activities that differ from one another in several aspects with those of others.	2	3 Regional Program Officer, Livestock Grade Standard	3.2
		4 Regional Program Officer, Feed and Fertilizer	4.2
	3		
The work requires supervising professional and support staff; estimating costs, controlling and co-ordinating project schedules and the allocation and expenditure of budgeted funds, and co-ordinating activities that differ from one another in many aspects with those of others.	4	6 Regional Program Manager, Alberta, Plant Products and Plant Health	6.2
		7 Associate Director, Dairy Products Section	7.3
	5	5 District Manager, London	5.2
The work requires managing a large staff in professional and other occupational groups; evaluating cost-benefit studies; directing the preparation and administration of budgets; and co-ordinating activities that differ from one another in most aspects with those of others.	6		

IMPACT OF RECOMMENDATIONS AND ACTIVITIES

This factor is used to measure the impact of recommendations and activities on departmental work and on the Canadian agriculture industry.

When evaluating positions under this factor raters are to consider the following characteristics:

The impact of recommendations and activities on departmental work, ranging
- from information and results affecting the conduct of studies, projects or a continuing operation,
- to decisions and recommendations affecting the development, initiation, continuation, and conduct of a program.

The impact of recommendations and activities on the Canadian agriculture industry, ranging
- from information and results normally verified by the supervisor before affecting the department's clientele,
- to decisions and recommendations affecting economic development, initiation and continuation of national agricultural industries or businesses.

IMPACT OF RECOMMENDATIONS AND ACTIVITIES

Degrees		Bench-mark Position Descriptions	
		No.	Page
	1		
Recommendations, advice or results of the work affect a continuing operation, projects or further studies in own or related areas of work; and affect the conduct of agricultural industries or businesses.	2	1 District Program Officer Import/Export Plant 2 District Program Officer Plant Products and Pesticides	1.3 2.2
	3	3 Regional Program Officer Livestock Grade Standards 4 Regional Program Officer Feed and Fertilizer	3.2 4.2
Recommendations, advice or consultation affect the development and modification of a program and the initiation and conduct of work activities making up a project; contribute significantly to the development, initiation and continuation of agricultural industries or businesses and to improvements in quality control services.	4	5 District Manager, London 6 Regional Program Manager Alberta Plant Health and Plant Products	5.3 6.3
	5	7 Associate Director Dairy Products	7.3
Recommendations, decisions, advice or consultation affect the formulation of policy concerning a program and the initiation and continuation of projects making up a program; and have substantial consequences on the economic development, initiation and continuation of national agricultural industries or businesses.	6		

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION INDEX

In Ascending Order of Level

Level	Bench-mark Position No.	Descriptive Title	KA	C	PR	MR	I
2	1	District Program Officer, Plant Health and Plant Products	2	2	2	1	2
2	2	District Program Officer, Plant Products and Pesticides	2	2	2	1	2
3	3	Regional Program Officer, Livestock Grade Standards	3	3	3	2	3
3	4	Regional Program Officer, Feed and Fertilizer	3	3	3	2	3
4	5	District Manager, London	4	4	4	5	4
5	6	Regional Program Manager, Plant Health and Plant Products	5	5	5	4	4
5	7	Associate Director - Dairy Products	5	5	5	4	5

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION INDEX

In Alphabetical Order

Descriptive Title	Level	Bench-mark Position No.	Page
Associate Director - Diary Products	5	7	7.1
District Manager, London	4	5	5.1
District Program Officer, Plant Health and Plant Products	2	1	1.1
District Program Officer, Plant Products and Pesticides	2	2	2.1
Regional Program Manager, Plant Health and Plant Products	5	6	6.1
Regional Program Officer, Feed and Fertilizer	3	4	4.1
Regional Program Officer, Livestock Grade Standards	3	3	3.1

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION

Bench-mark Position Number: 1 Level: 2

Descriptive Title: District Program Officer
Plant Health and Plant Products

Reporting to the District Manager:

Plans and evaluates the implementation of inspection and enforcement activities to ensure that all plants and plant products imported into and exported from the District comply with the regulations and the Plant Quarantine Act, the Canada Shipping Act, and the Seeds Act. Reviews data produced by the MIS Management Information System. Tracks the district's performance by activity against planned work outputs. Identifies discrepancies, analyses the factors contributing to them, suggests methods to resolve the discrepancy to the District Manager and the Regional Program Officer, for example changes in priorities, human resources allocation, staff training and allocation of equipment. Based on previous year's and current inspection and enforcement activities, recommends work plans for inclusion in the Regional Plans.

Inspects visually and takes samples of materials from (in cooperation with Canada Customs and Health of Animals staff), airfreight cargo, baggage, machinery, containers and vehicles to prevent the entry of hazardous and/or quarantineable agents into Canada. In conjunction with Canada Customs and Animal Health designs a sampling plan and methodology.

Inspects and plans for inspection of mills and export carriers (i.e. box-cars and/or containers) to ensure the phytosanitary regulations of importing countries are met and to ensure that the plants and plants products are free from insect infestation, or contamination by extraneous matter. Negotiates for resources with the district manager, advises and guides staff working on the activity and verifies work objectives are met.

Inspects seeds, examines samples, verifies paper documentation such as permits, phytosanitary certificates and special declarations. Decides to release seeds, order treatment or refuse entry.

Recommends and observes the treatment of infested plants or plant commodites conducted by commercial fumigators. Verifies the appropriateness and effectiveness of products and the method of application. Ensures the problem is eradicated by the treatment.

Observes and verifies the application of chemical and biological control programs by producers for the eradication or management of plant viruses, insects and diseases (e.g. tree fruit viruses, Gypsy Moths, crown gall).

Designs special surveys to determine the presence or the extent of insect infestation or to disclose infection in the agricultural or forestry resources in the district. Coordinates the participation of district technical staff in such surveys. Collates and analyses results and recommends alternative approaches for future activities.

Conducts special investigations in order to identify and contain major disease threats. Verifies suspected problems, identifies the nature of the problem and its solution, takes the corrective measures and ensures in the short- and long-term that the problem has been eradicated. For example when treating a gypsy moth infestation, delineates the area, determines appropriate spray material, conducts spray and chemical control program and conducts a resurvey to determine effectiveness and controls communications relative to the operation.

Advises district technical staff on the consistent and uniform application of the regulations and procedures. Explains and interprets current and proposed legislation, regulations, policies and guidelines to the industry, related agencies, other government departments and the general public. Discusses inspection, investigation and survey results with industry management. Explains remedial measures required.

Develops an annual work plan for the audit of technical staff. Accompanies inspectors on work assignments and evaluates their performance. Identifies training needs, gives on-the-job coaching and administers examinations. Conducts training on such subjects as inspection procedures, quarantine techniques and on the properties and hazards of toxicants and fumigants used in the treatment of inspection sites.

Recommends changes in work projects and in inspection, investigation and survey techniques and procedures. Works cooperatively with industry representatives and colleagues of municipal, provincial and other federal departments.

Specifications	Degree/ Points
Kind of Assignments	2

The objectives for the work are well defined in District workplans and are within the scope of regional goals. The work involves a continuing operation in 2 fields of specialty, entomology and pathology and 1 program activity - inspection. A variety of closely related scientific activities are required such as monitoring the inspection and enforcement of plant and plant products and the inspection of mills, storages and export carriers. The work requires the implementation of routine investigations, and import export surveys.

Complexity 2

The work requires the use of data which is readily accessible from the Acts and Regulations, directives, bulletins and the scientific literature. Information relating to pests and diseases is not always straightforward but is identifiable through reference to regional headquarters. The work also requires the exchange of information concerning the interpretation of inspection procedures with departmental staff, customs brokers and the industry. Conventional approaches are applied to work in the 2 subject matter areas of entomology and pathology. The work requires knowledge of the principles and theories of entomology and pathology.

Professional Responsibility 2

Guidance is received following the daily and weekly review of results against activities planned within the district program. The work requires the evaluation of the work of departmental technical staff to ensure the application of standards. Recommendations are made to modify operational practices such as the timing or organization of inspections. Advice is provided to the technical staff and the industry on the interpretation and application of regulations and on methods to correct problems.

Management Responsibility 1

Uses facilities and occasionally assigns work to others. Coordinates activities with technical district staff, trade organizations, importers, exporters, carriers, nurseries, customs brokers and other government departments.

Degree/
Points

Impact of Recommendations and Activities — 2

Information and results affect the program delivery, the conduct of agricultural industries or businesses and the quality of goods in several program areas within the district served by the position.

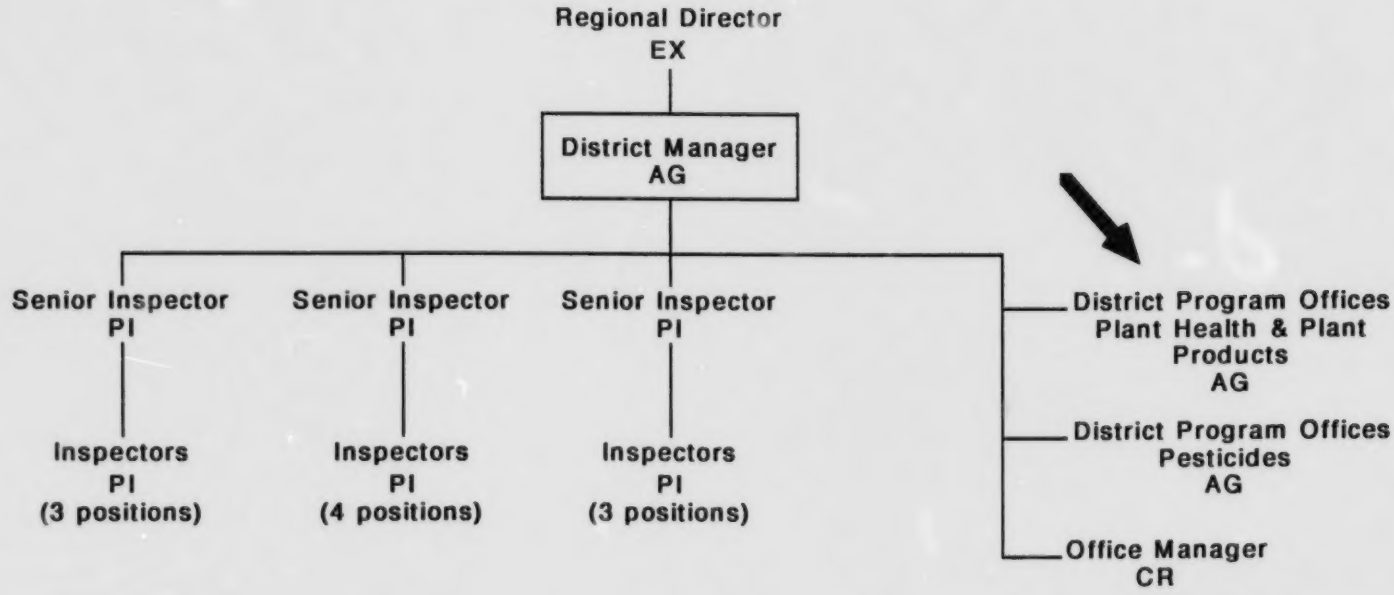
Regional Director
EX
District Manager
AG
Senior Inspector
PI
Senior Inspector
PI
Senior Inspector
PI
Inspectors
PI
(3 positions)
Inspectors
PI
(4 positions)
Inspectors
PI
(3 positions)
District Program Offices
Plant Health & Plant
Products
AG
District Program Offices
Pesticides
AG
Office Manager
CR

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION

Bench-mark Position Number: 2 Level: 2

Descriptive Title: District Program Officer
Plant Products and Pesticides

Reporting to the District Manager:

Plans and evaluates the implementation of the inspection and enforcement activities to ensure that all seed, feed, fertilizer and pest control products comply with the regulations and the Seeds Act, the Feed and Fertilizer Act, the Pest Control Products Act and the Pesticides Residue Compensation Act. Reviews data produced by the MIS Management Information System. Tracks the district's performance by activity against planned work outputs. Identifies discrepancies, analyzes the factors contributing to them, suggests methods to resolve the discrepancy to the district manager and the regional program manager; for example changes in priorities, human resources allocation, staff training and allocation of equipment. Based on previous years and current inspection and enforcement activities, recommends work plans for inclusion in the regional plans.

Designs special surveys and investigations to assess the consequences of the use and misuse of pest control products. Organizes and supervises selection of samples dependent on the misuse. Interviews producers and residents in survey areas. Collates and analyses results and recommends alternative approaches for future activities.

Provides scientific and technical advice and regulatory information to district technical staff, to officers of other federal and provincial departments such as Health and Welfare and Environment, industry representatives and the general public in order to resolve problems and to ensure a uniform application and understanding of the acts and regulations, programs, policies and procedures.

Monitors and evaluates district technical staff on the consistent and uniform application of the regulations and procedures. Explains and interprets current and proposed legislation, regulations, policies and guidelines to the industry, related agencies, other government departments and the general public. Discusses inspection, investigation and survey results with industry management, producers and other government departments. Explains remedial measures required. Recommends legal action, where appropriate. Recommends changes in work projects and in inspection, investigation and survey techniques and procedures. Works cooperatively with industry representatives and colleagues of municipal, provincial and other federal departments.

Develops an annual work plan for the audit of departmental technical staff. Accompanies inspectors on work assignments and evaluates their performance. Identifies training needs, gives on-the-job training and administers examinations. Conducts training on such subjects as inspection procedures, properties of pesticides, sampling techniques and identification of samples for exhibits and laboratory work.

Specifications	Degree/ Points
Kind of Assignments	2

The objectives for the work are well defined in District workplans and are within the scope of regional goals. The work involves a continuing operation in 2 fields of specialty, plant pathology and chemistry and several program activities, inspection, enforcement, compliance and advisory. A variety of closely related scientific activities

Degree/ Points

are required such as the inspection, enforcement and compliance programs for seed, feed, fertilizer and pest control products. The work requires implementing routine inspection and enforcement activities and surveys.

Complexity 2

The work requires the use of plant information which is readily accessible from manuals and the use of pesticide information which must be obtained from other Branches of the Department. Information relating to plants and pesticides has been verified by others in the Department. The work also requires the exchange of information concerning investigations and projects with departmental staff, producers and the agricultural industry. Conventional approaches are applied to work in the 2 subject matter areas of plant pathology and chemistry. The work requires knowledge of the principles and theories of plant pathology and chemistry.

Professional Responsibility 2

Guidance is received following the daily and weekly review of results against activities planned within the district program. The work requires the evaluation of the work of departmental technical staff to ensure the application of standards. Recommendations are made to modify operational practices such as the timing or organization of inspections. Advice is provided to the technical staff and the industry on the interpretation and application of regulations and on methods to correct problems.

Management Responsibility 1

Uses facilities and occasionally assigns work to others. Coordinates activities with technical district staff, industry associations, manufacturers and other government departments.

Impact of Recommendations and Activities 2

Information and results affect the program delivery, the conduct of agricultural industries or businesses and the quality of goods in several program areas within the district served by the position.

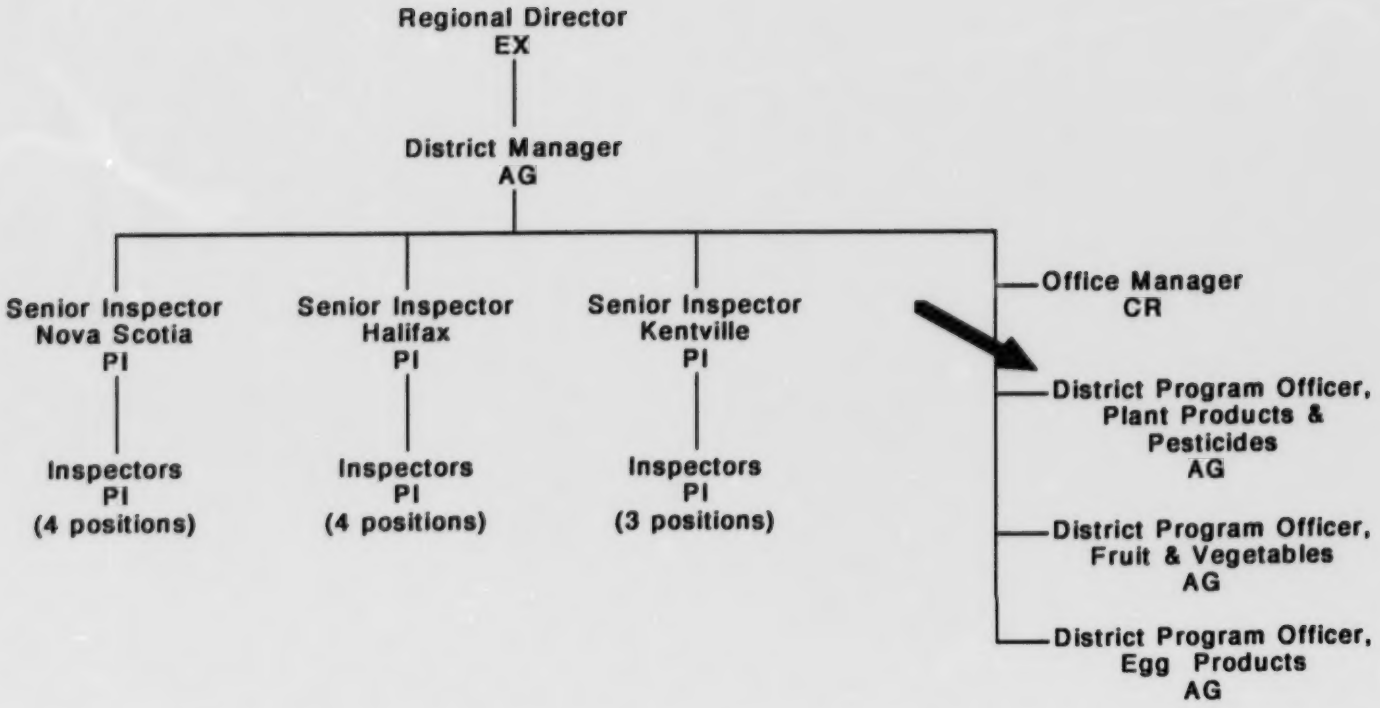
Regional Director
EX
District Manager
AG
Senior Inspector
Nova Scotia
PI
Senior Inspector
Halifax
PI
Senior Inspector
Kentville
PI
Office Manager
CR
Inspectors
PI
(4 positions)
Inspectors
PI
(4 positions)
Inspectors
PI
(3 positions)
District Program Officer,
Plant Products &
Pesticides
AG
District Program Officer,
Fruit & Vegetables
AG
District Program Officer,
Egg Products
AG

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION

Bench-mark Position Number: 3 Level: 3

Descriptive Title: Regional Program Officer
Livestock Grade Standards

Reporting to the Regional Program Manager, Livestock Grade Standards:

Advises the Regional Staff, including District managers and inspectors on the consistent and uniform application of the legislation, policies and procedures in the livestock grading program for beef, hog, veal, lamb and mutton. Analyzes contentious problems related to program application and technology. Identifies livestock grading problems peculiar to the Region. Provides authoritative advice, interpretation, information and education relating to legislation and policy to the industry, trade associations, producers, other government departments and agencies. Evaluates inspection, electronic grading systems, electronic data capture systems, pale soft exudative pork detection equipment, technical reviews and legislation and policy issues. Recommends changes to policy and grade standards.

Plans, organizes and evaluates the livestock grading program in the region including the inspection of plants and the assignment of grades to a variety of animals. Reviews data produced by the Management Information System (MIS). Tracks the region's performance by activity against planned work outputs. Identifies discrepancies, analyzes the factors contributing to them and recommends modifications to activity priorities, human resource allocation, resource utilization, revisions in inspection and testing methods and staff training.

Develops an annual work plan for the monitoring of slaughter and meat packing plants. Observes and verifies the inspection, the quality of grading practices and the interpretation of grade standards. Accompanies inspectors in grading activities and evaluates their performance, against national grading standards. Identifies departmental training needs. Develops, plans and conducts training in comprehensive livestock grading procedures and techniques. Evaluates training programs. Discusses local concerns with district offices and provides updates on regional and national activities and policies.

Prepares regional analyses of livestock grading. Estimates, forecasts and recommends the financial and human resources required. Designs performance indicators. Recommends short- and long-term operational and program goals in the area of specialty. Organizes and administers the national grading program within the region and makes recommendations to the national specialty authority. Contributes to the development of the national multi-year operational plan for the regional and for the national specialty Division. Evaluates technical equipment requirements and ensures the maintenance and calibration of instruments.

Designs and conducts special surveys assessing the status of the livestock grading industry and assesses trends and developments. Identifies the regional supply and demand forces, the quality of grading performed, the provincial livestock population, the prevailing disease problems, the import-export situation, the marketing systems available and the impact of provincial government programs on the Livestock Grading area. Writes reports summarizing test and survey information for distribution to meat packing producers, exporters and Marketing Boards. Diagnoses potential problem areas, estimates the effect Regional programs have on segments of the industry and recommends alternate courses of action.

Works cooperatively with plant management, producers, industry organizations and representatives of provincial and other federal departments. Resolves complaints.

Specifications	Degree/ Points
Kind of Assignments	3

The objectives for the work are well defined in regional work plans and are within the scope of national guidelines. The work involves a continuing operation in 1 field of specialty, animal science and 2 program activities, livestock grade standards and unique on-site special surveys. A variety of scientific activities are required such as the evaluation of the livestock grading program and the development and implementation of new procedures and methods. The work requires organizing the regional livestock grading program, special surveys and training.

Complexity 3

The work requires the use of some data which is readily accessible from the CAPS (Canada Agriculture Products Standards) Act and manuals and the use of other data which must be assembled from local manufacturing plants' records. The work also requires the resolution of complaints between departmental staff, packing plant management and producers. New grading methods and procedures are tested in the region and recommendations for improvements are made. The work requires knowledge of the principles and theories of animal science and the practices of the livestock production industry in the region.

Professional Responsibility 3

Guidance is received following the quarterly review of results against planned regional contributions to the national program. Guidance on specific issues is received following the receipt of complaints. The work requires the evaluation of regional outputs against plannned regional productivity levels and national program policy. Recommendations are made on the feasibility of the planned regional contribution to the national activity. Advice is provided to the professional and technical staff and the industry in the Districts on the interpretation of policies, acts, regulations and guidelines and on approaches to correct problems.

Management Responsibility 2

Plans own work, uses facilities and occasionally assigns work to others. Coordinates activities with professional and technical departmental regional staff, trade organizations, producers and other government departments.

Impact of Recommendations and Activities 3

Decisions affect the program delivery and the conduct of agricultural industries or businesses in one specialty area (Livestock Grading) within the region served by the position. Recommendations for corrective actions and decisions on standards application affect the quality of goods produced. Recommendations are made to the Regional Program Manager on the suspension or cancellation of certificates or on the requirement to prosecute.

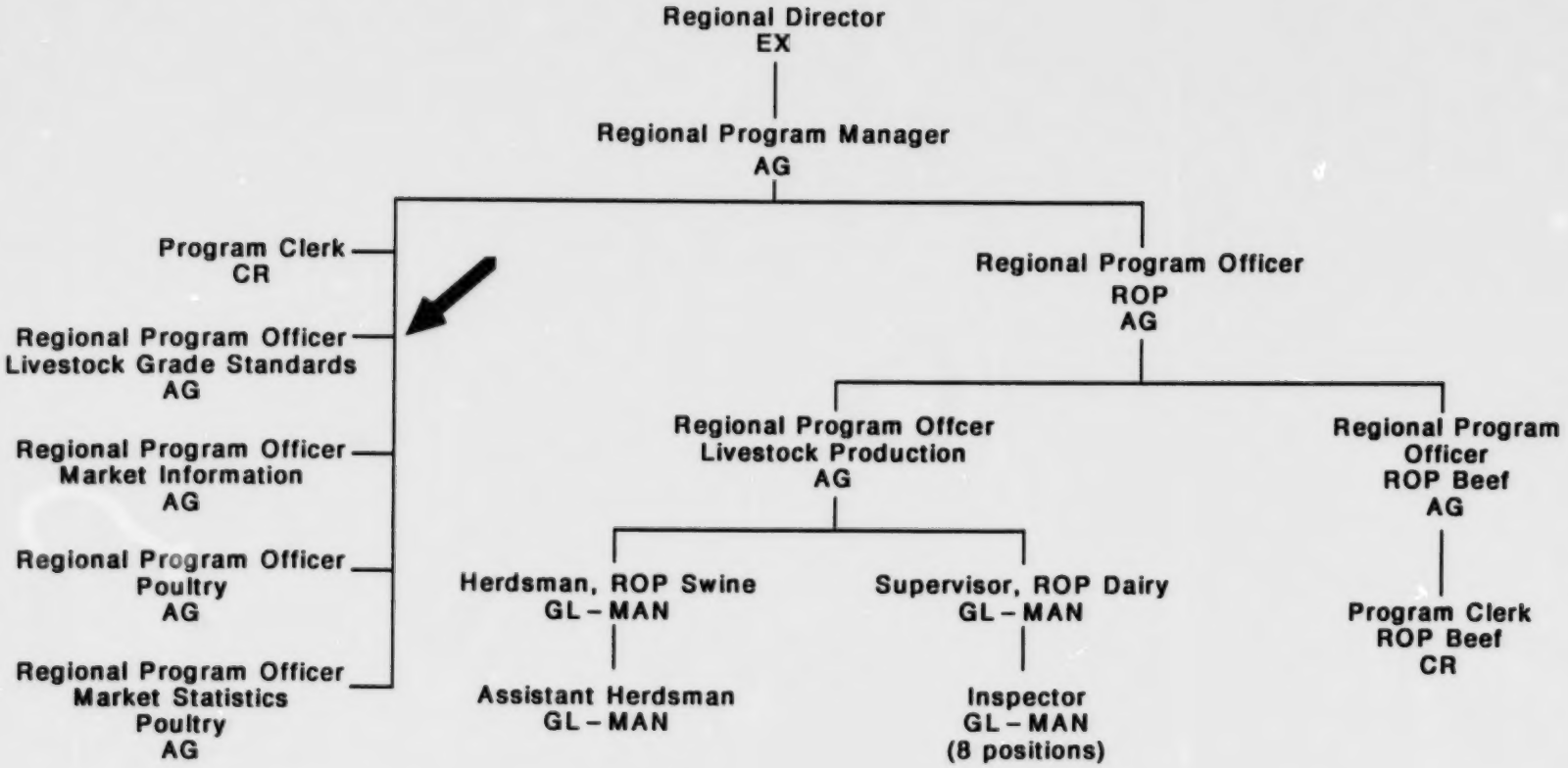
Regional Director
EX
Regional Program Manager
AG
Program Clerk
CR
Regional Program Officer
Livestock Grade Standards
AG
Regional Program Officer
Market Information
AG
Regional Program Officer
Poultry
AG
Regional Program Officer
Market Statistics
Poultry
AG
Regional Program Officer
ROP
AG
Regional Program Offcer
Livestock Production
AG
Herdsman, ROP Swine
GL – MAN
Assistant Herdsman
GL – MAN
Supervisor, ROP Dairy
GL – MAN
Inspector
GL – MAN
(8 positions)
Regional Program
Officer
ROP Beef
AG
Program Clerk
ROP Beef
CR

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION

Bench-mark Position Number: 4 Level: 3

Descriptive Title: Regional Program Officer
Feed and Fertilizer

Reporting to the Regional Program Manager, Plant Health and Plant Products:

Advises the Regional Staff, including District managers and inspectors on the consistent and uniform application of the legislation, policies and procedures in the feed and fertilizer program. Analyzes contentious problems related to program application and technology. Identifies feed and fertilizer production and distribution problems peculiar to the Region. Provides authoritative advice, interpretation, information and education relating to legislation and policy to the industry, trade associations, producers, other government departments and agencies. Evaluates inspection techniques and test methodologies, technical reviews and legislation and policy issues. Recommends changes to policy and developing standards.

Plans, organizes and evaluates the feed and fertilizer program in the region including the inspection of mills and plants. Reviews data produced by the Management Information System (MIS). Tracks the region's performance by activity against planned work outputs. Identifies discrepancies, analyzes the factors contributing to them and recommends modifications to activity priorities, human resource allocation, resource utilization, revisions in inspection and testing methods and staff training.

Develops an annual work plan for the monitoring of inspection activities. Observes and verifies the inspection and the quality of feed and fertilizer classification practices. Accompanies inspectors and evaluates their performance. Identifies training needs. Develops, plans and conducts training in comprehensive feed and fertilizer inspection procedures and techniques. Evaluates training programs. Discusses local concerns with district offices and provides updates on regional and national activities and policies.

Prepares regional analyses of the feed and fertilizer activity. Estimates, forecasts and recommends the financial and human resources required. Designs performance indicators. Recommends short- and long-term operational and program goals in the area of specialty. Organizes the national inspection program within the region and makes recommendations to the national specialty authority. Contributes to the development of the national multi-year operational plan for the regional and for the national specialty Division. Evaluates technical equipment requirements.

Designs and conducts special surveys assessing the status of the feed and fertilizer industry and assesses trends and developments. Identifies the regional supply and demand forces, the supplies available, the import-export situation, and the impact of provincial government programs. Writes reports summarizing test and survey information for distribution to the feed and fertilizer industry, producers and trade associations. Diagnoses potential problem areas, estimates the effect Regional programs have on segments of the industry and recommends alternate courses of action.

Works cooperatively with mill and plant operators, producers, industry organizations and representatives of provincial and other federal departments. Resolves complaints.

Specifications	Degree/ Points
Kind of Assignments	3

The objectives for the work are well defined in regional work plans and are within the scope of national guidelines. The work involves a continuing operation in 2 fields of specialty, feed and fertilizer and several program activities including intensive investigations into the impact of feed additives. A variety of scientific activities are required such as the monitoring of the feed and fertilizer inspection program and the development of standards. The work requires organizing special surveys, investigations and training for the feed and fertilizer specialty.

Complexity 3

The work requires the selection and use of data and information which must be assembled from the regulated industry. Information relating to feed and fertilizer survey results and industry claims are often conflicting requiring confirmation through further survey investigation. The work also requires the resolution of complaints between departmental laboratories, the regulated industry and the consuming public. New inspection methods and procedures are tested in the region and recommendations for improvement are made. The work requires knowledge of the principles and theories of chemistry and the practices of the feed and fertilizer production industry in the region.

Professional Responsibility 3

Guidance is received following the quarterly review of results against planned regional contributions to the national contributions to the national program. Guidance on specific issues is received following the receipt of complaints. The work requires the evaluation of regional outputs against activities planned within the Feed and Fertilizer specialty. Recommendations are made on the feasibility of the planned regional contribution to the national activity. Advice is provided to the professional and technical staff and the industry in the Districts on the interpretation of policies, acts, regulations and guidelines and on approaches to correct problems.

Management Responsibility 2

Plans own work, uses facilities and occasionally assigns work to others. Coordinates activities with professional and technical departmental regional staff, industry associations, manufactures and other government departments.

Impact of Recommendations and Activities 3

Decisions affect the program delivery and the conduct of agricultural industries or businesses in two specialty areas (feed and fertilizer) within the region served by the position. Recommendations for corrective action and decisions on standards application affect the quality of goods produced. Recommendations are made to the Regional Program Manager on the suspension or cancellation of registrations or on the requirement to prosecute.

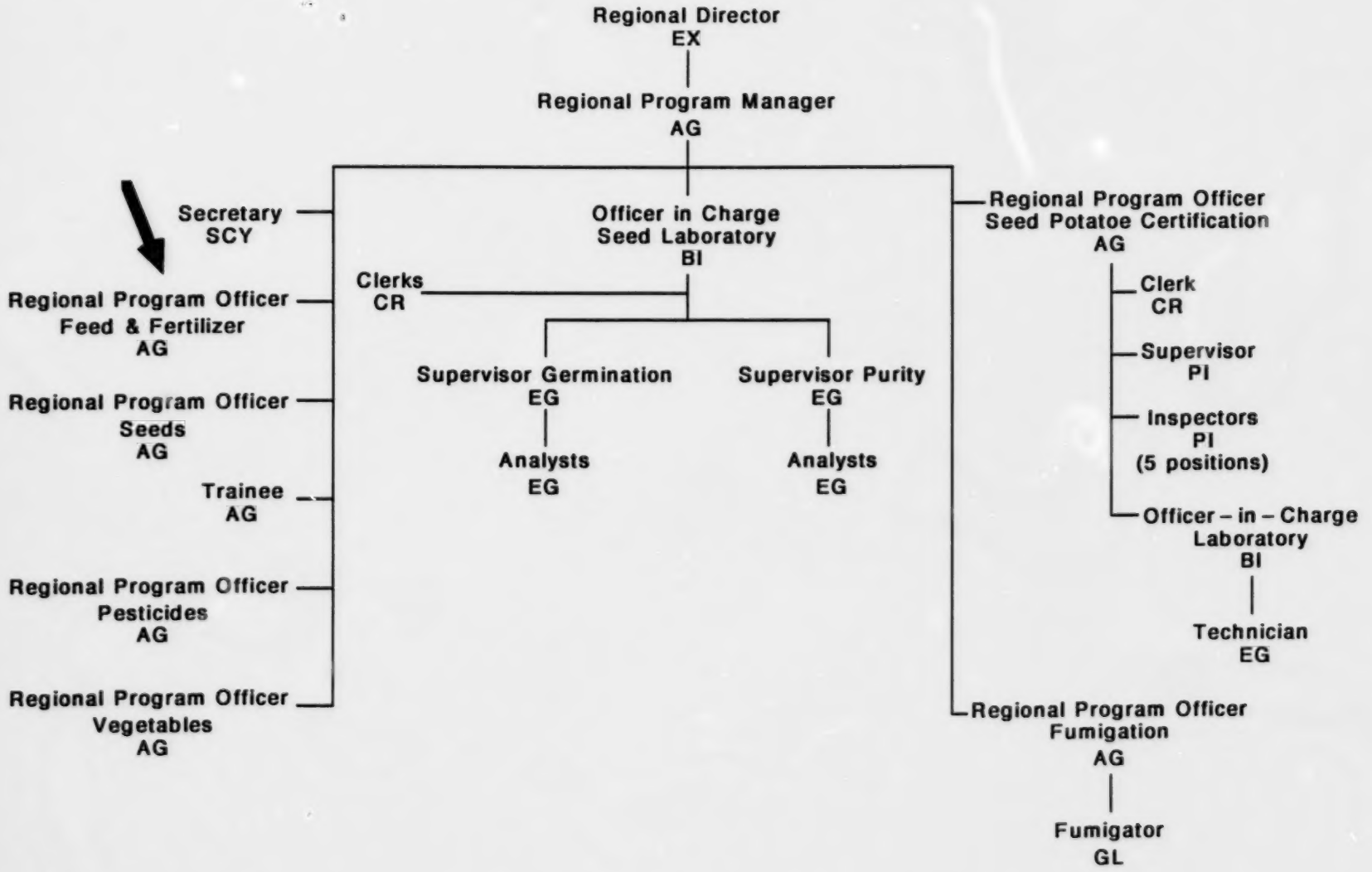
Regional Director
EX
Regional Program Manager
AG
Secretary
SCY
Regional Program Officer
Feed & Fertilizer
AG
Regional Program Officer
Seeds
AG
Trainee
AG
Regional Program Officer
Pesticides
AG
Regional Program Officer
Vegetables
AG
Officer in Charge
Seed Laboratory
BI
Clerks
CR
Supervisor Germination
EG
Analysts
EG
Supervisor Purity
EG
Analysts
EG
Regional Program Officer
Seed Potatoe Certification
AG
Clerk
CR
Supervisor
PI
Inspectors
PI
(5 positions)
Officer – in – Charge
Laboratory
BI
Technician
EG
Regional Program Officer
Fumigation
AG
Fumigator
GL

BM 4

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION

Bench-mark Position Number: 5 Level: 4

Descriptive Title: District Manager, London

Reporting to the Regional Director, Ontario:

Plans, organizes, directs and controls the implementation of programs governing the production and processing of dairy, fruit and vegetable, livestock and poultry and plant products as well as ensuring the disease free status of a wide variety of plants and plant materials. Evaluates and monitors program activities in the district to ensure uniform application of quality standards and program delivery consistent with national and international agreements.

Evaluates and monitors program activities in the district to ensure uniformity of quality standards and program delivery. Evaluates quality standards recommendations proposed by the regulated agriculture industry. Appraises efficiency of field and laboratory work. Directs corrective action. Defines district objectives and guidelines. Establishes short- and long-term operational program goals and the requirements for financial and human resources. Makes recommendations on the formulation of regional and national multi-year operational plans. Establishes the priorities for inspection, special surveys, investigative and other activities. Reallocates resources within the district and ensures the implementation of procedures for the achievement of program goals. Ensures district program activities are coordinated with the activities of producers and provincial and other federal departments.

Manages and coordinates the work of district employees in several sub-district offices. Selects, trains and appraises staff. Designs organizational structure and recommends the classification of positions. Resolves staff relations problems and acts as the management respondent at the first step of the grievance procedure.

Monitors the progress of investigation and enforcement activities. Assesses potential cases for litigation and recommends action to the Regional Director. Advises subordinate on operational and managerial functions. Plans training programs to improve the performance of district staff, for example in the application of inspection standards, grade criteria and work management. Resolves more serious differences between district supervisors and senior agricultural industry representatives, producers and marketing boards.

Evaluates the content and recommendations of reports and special surveys. Assesses their impact on district crop and animal production and processing in terms of technological transfer, production, market availability and processing capacity for the Directorate's commodity inspection programs. Advises the regulated industry on processing techniques and equipment to improve plant efficiency and product quality.

Manages the transfer of new technological developments in the Directorate's commodity inspection programs to producers and industry representatives through the deployment of technical, professional and scientific specialists to resolve specific problems. Provides information to industry representatives on changes to departmental policies, programs and legislation.

Reviews and evaluates reports and proposals for program modification from subordinates and recommends modifications to inspection methods, procedures, program design and legislative requirements.

Works cooperatively with officials in other departments, other levels of government, foreign governments, producers, industry organizations as well as the import/export sector.

Specifications	Degree/ Points
Kind of Assignments	4

The work requires the definition of objectives for delivery of the district programs within the national and regional guidelines. The work involves a continuing district operation in several fields of specialty: livestock, poultry, dairy, fruit and vegetable, plant production and plant health and several program activities including inspection, enforcement, advisory, compensatory and economic development. A variety of administrative and scientific activities are required such as advising on financial, materiel and human resources required for district program implementation, controlling the inspection of the production and distribution of dairy, fruit and vegetable, livestock, poultry and plant products, and the assessment of the findings of special surveys. The work requires planning, integrating and organizing the district's inspection, investigation, advisory and special survey programs and the recommendation of amendments to regulations and legislation.

Complexity	4

The work requires the selection and use of data which must be obtained through the development and investigation of sources in the district. Information relating to district programs is highly diverse and incompatible and often requires confirmation through long and short term recurring studies. The work also requires the resolution of problems between the provincial, foreign and other federal departments within the district and the producers and industry. Develops novel operational approaches to the delivery of several program activities in the District. The work requires knowledge of the principles, theories and practices of agricultural science and the technological advances in the related industries in the district.

Professional Responsibility	4

Guidance is received from the Regional Director following the annual review of the goals and objectives concerning the nature of resources available and from the Regional Program Manager concerning the District's planned contribution to the defined regional programs. The work requires the evaluation of the conclusions of district staff. Recommendations are made on the approach and operational feasibility of the planned district's contribution to regional activity within several specialty areas. Advice is provided to the professional and technical staff and the agricultural industry in the London District on the interpretation of regulations, guidelines and methods affecting several specialties.

Management Responsibility	5

Plans, controls and approves expenditures of funds and manages a large staff delivering several programs in the London District. Coordinates district activities within several program areas with departmental staff of regional programs, with industry associations and with foreign and other government departments.

Degree/
Points

Impact of Recommendations and Activities — 4

Decisions and recommendations affect the conduct and delivery of programs and the economic development, initiation and continuation of agricultural industries or businesses in several specialty areas within the district managed by the position. Decisions on departmental resource allocation and work scheduling affect the commercial success of producers. Recommendations made within the Economic Regional Development Agreement (ERDA) committees affect the development of the agricultural industry in the district.

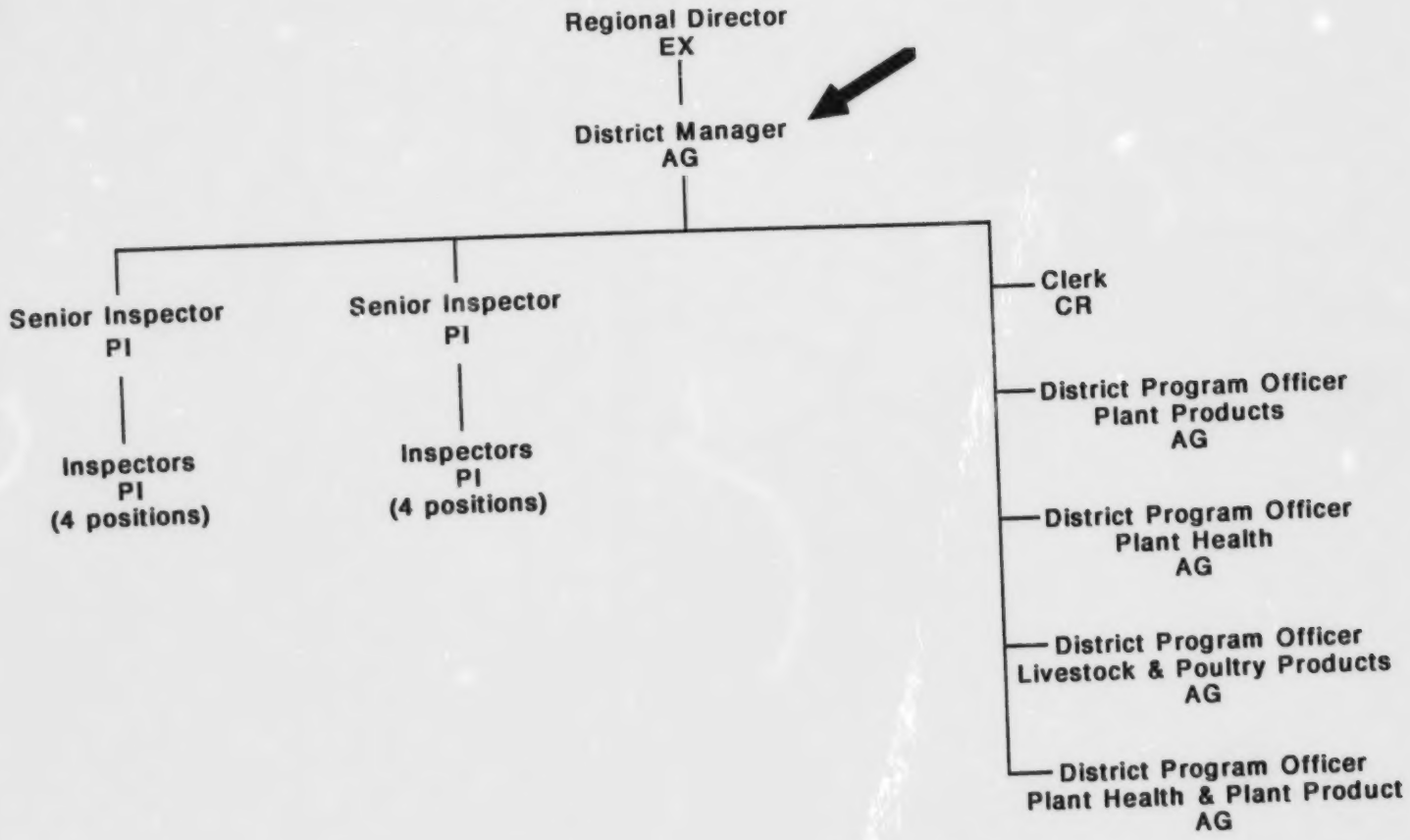
Regional Director
EX
District Manager
AG
Senior Inspector
PI
Inspectors
PI
(4 positions)
Senior Inspector
PI
Inspectors
PI
(4 positions)
Clerk
CR
District Program Officer
Plant Products
AG
District Program Officer
Plant Health
AG
District Program Officer
Livestock & Poultry Products
AG
District Program Officer
Plant Health & Plant Product
AG

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION

Level: 5

Bench-mark Position Number: 6

Descriptive Title: Regional Program Manager
Plant Health and Plant Products

Reporting to the Regional Director:

Plans and controls regional health and safety advisory and compliance programs including inspection, investigation, quality assurance and enforcement activities in the areas of seed, feed, fertilizers, pesticides and the phytosanitary inspection of plants, plant products and plant materials. Monitors regional inspection and laboratory outputs and reviews and evaluates program activities. Negotiates inter-district survey, investigation and inspection workloads for uniform application and compliance and special survey projects. Identifies program-related training needs and ensures training programs are delivered. Studies contentious issues and recommends solutions. Interprets departmental guidelines and procedures to staff, industry and other agencies, particularly in areas of ambiguous jurisdiction. Initiates and drafts new or revised operational and compliance policies, guidelines and procedures.

Develops the annual regional work plan. Evaluates regional analytical and inspection capability. Assesses trends in health and safety, technology, production, transportation, marketing and quality and phytosanitary control in the industry for plant products and plant health. Develops new or modified procedures and specifications for regional activities. Audits the quality of inspection and project activities. Designs projects and negotiates the districts' participation. Monitors, reviews and evaluates regional performance against targets and recommends strategy to correct deviations.

Negotiates work sharing agreements with officials of the Alberta government, universities and the industry, to facilitate cooperative work efforts and conduct projects to identify and control pests that are detrimental to agricultural crops, forests and horticultural plant species. Negotiates similar work sharing agreements with National Health and Welfare, Consumer and Corporate Affairs, Environment and other Branches of Agriculture.

Directs the investigation of violations of health and safety quality regulations and contractual standards. Sponsors the concerns of the producers, consumer and trade associations. Resolves serious regional disputes between industrial management and departmental staff in the plant health and plant products specialties.

Makes recommendations on major enforcement decisions which have serious socio-economic impact. Presides over hearings involving national or multinational companies operating in the region and recommends prosecution or decertification as appropriate.

Examines industry trends and practices, legal opinions, court rulings, interpretations and legislation. Recommends regulatory changes to correct legislative deficiencies and to ensure compatibility with provincial legislation and technological changes. Assesses the feasibility and impact of regulatory and advisory proposals on the region's programs.

Advises regional staff and management on new trends, technology, legislation and policies affecting programs. Informs and educates industry and other interested parties on plant products and plant health programs.

Works cooperatively with senior officials in own and other departments, other levels of government, foreign governments, educational institutions, industries, consumer organizations and professional associations.

Manages the Alberta Region Plant Products and Plant Health Section including person-years and salary, operating and capital funds. Defines the organization and the responsibilities of staff. Selects, trains, advises and appraises staff. Resolves problems related to work performance and discipline. Represents the Branch in the grievance procedure and at Union-Management meetings.

Specifications	Degree/ Points
Kind of Assignments	5

The work requires the definition of the objectives for the Alberta region plant products and plant health program within the national guidelines. The work involves a continuing regional operation in several fields of specialty: plant pathology, entomology and toxicology and intensive study of trends, practices and policies in plant products and plant health as well as the conduct of several studies in a variety of areas such as entomological (gypsy moth) and microbiological (golden nematode). A variety of administrative and scientific activities are required such as the performance evaluation of regional inspection programs, the provision of scientific and technical training and advice. The work requires planning and organizing the regional plant products plant health, inspection, monitoring, and advisory services and the recommendation of policies, programs and strategies to the national plant products plant health programs.

Complexity 5

The work requires the selection of data and information which is obtained from manuals, guidelines and regional industrial sources and scientific literature. Information relating to plant health and plant products require confirmation through special studies and critical analyses. The work also requires the arbitration of serious disputes on behalf of the staff with the industry and the general public concerning violations of quality regulations and jurisdictional disputes among federal departments. Develops new procedures and new approaches (for example deregulation) for the plant health and plant products programs in the region. The work requires knowledge of the principles, theories and practices of entomology and pathology and the practices and technological advances of the industry and their impact on national regulatory requirements.

Professional Responsibility 5

Guidance is received from the Regional Director following the annual review of the program goals concerning the nature of available resources and from the National Program Director concerning the Region's planned contribution to the National Program. The work requires the evaluation of the results of studies. Recommendations are made on the modification of current program activities or the creation of new plant product and plant health programs. Authoritative advice is provided to departmental staff and the national agricultural industry concerning the programs, policies, acts, regulations, guidelines for the plant products and plant health specialty.

Management Responsibility 4

Plans and controls the use of regional facilities and manages a professional staff and seed laboratory delivering the plant products and plant health program in the Alberta region. Coordinates regional activities in the plant products and plant health specialty area with departmental staff at headquarters and the region and with industry, national associations and provincial, foreign and other federal departments.

Degree/
Points

Impact of Recommendations and Activities 4

Decisions affect the development, conduct and delivery of programs and the economic development, initiation and continuation of agricultural industries or businesses in the specialty areas plant health and plant products within the Alberta region managed by the position. Recommendations affect the definition of national policies for plant health and plant products. The conduct of show-cause hearings prior to suspensions or cancellations of certificates or registrations affect the continuation of economic activities in the region. Recommendations are made to headquarters on the cancellation of registrations.

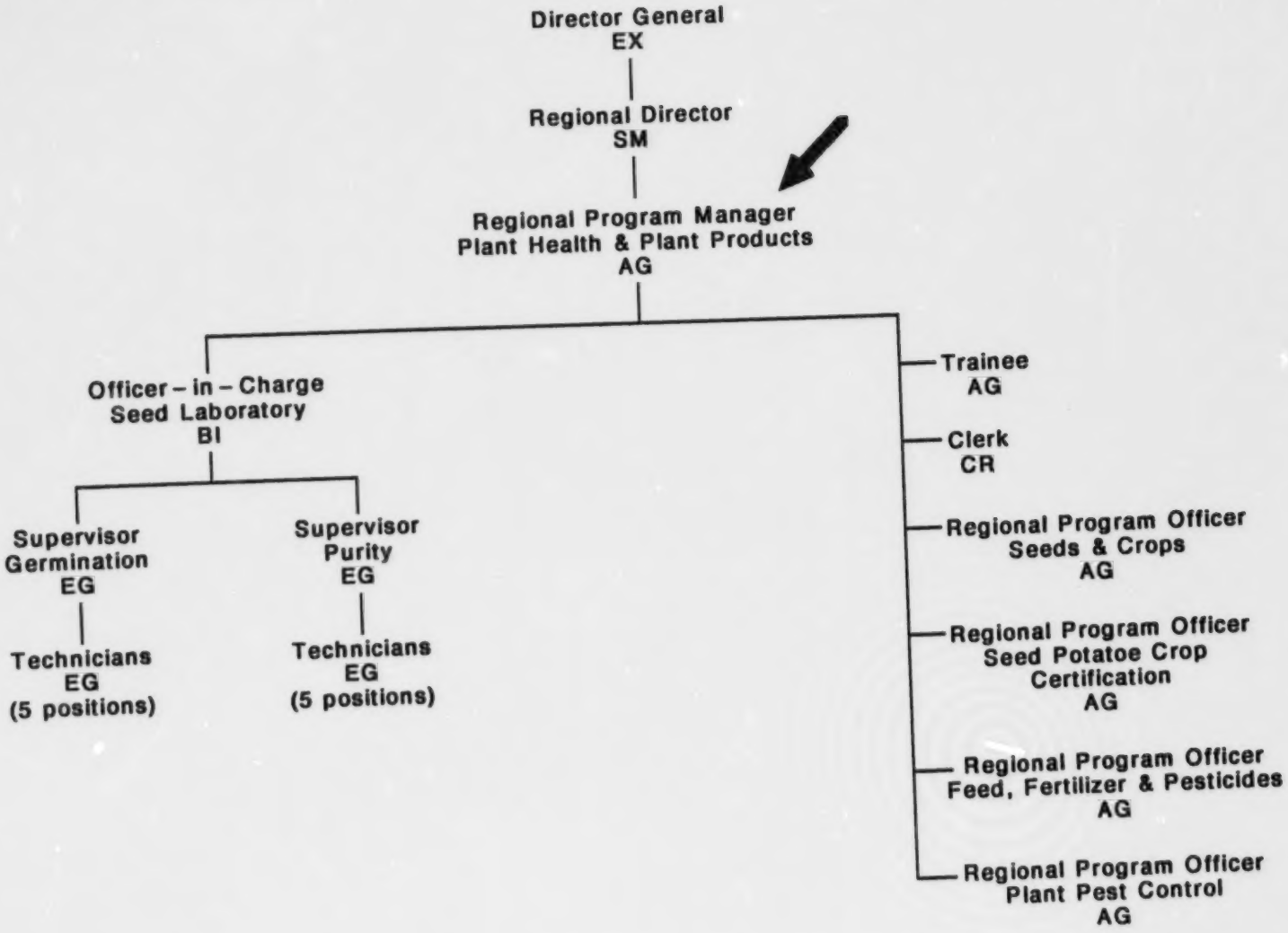
Director General
EX
Regional Director
SM
Regional Program Manager
Plant Health & Plant Products
AG
Officer – in – Charge
Seed Laboratory
BI
Supervisor
Germination
EG
Technicians
EG
(5 positions)
Supervisor
Purity
EG
Technicians
EG
(5 positions)
Trainee
AG
Clerk
CR
Regional Program Officer
Seeds & Crops
AG
Regional Program Officer
Seed Potatoe Crop
Certification
AG
Regional Program Officer
Feed, Fertilizer & Pesticides
AG
Regional Program Officer
Plant Pest Control
AG

BENCH-MARK POSITION DESCRIPTION

Level: 5

Bench-mark Position Number: 7

Descriptive Title: Associate Director
Dairy Products

Reporting to the Director, Dairy, Fruit and Vegetable Division:

Directs the developmental, technological, scientific, adjudicative and legislative activities for the planning, organizing, evaluating and auditing of the national dairy inspection programs (butter, cheese, yoghurt, ice cream, skim milk powder). Determines the objectives, priorities and specific goals for the regulation of the national dairy industry and the regulation of imported products. Evaluates the progress of the program and the compliance status of the regulated industry. Recommends resource allocation to meet program requirements.

Develops quality control and review and audit programs to ensure the reliability and uniformity of inspection and analytical data across Canada. Defines analytical and inspection quality control objectives for all regions. Identifies the need for effectiveness studies in laboratory, inspection and advisory activities and identifies work quality objectives for regional laboratory operations. Evaluates regional program performance and recommends corrective action.

Directs the development of new strategies for national and international programs of dairy inspection and labelling control of food - borne disease. Directs the improvement and delivery of joint federal - provincial dairy inspection programs and regulatory controls for the protection of Canadian consumers.

Assesses, evaluates and determines, in conjunction with senior officials of National Health and Welfare the acceptability, operational and technical feasibility, cost effectiveness and impact of proposed health modification to the Food and Drugs Regulations as it relates to dairy products, the industry and the food inspection program.

Directs the implementation of food safety research related to dairy products and the development of national policies for health and export standards. Contributes to the elaboration of international norms/codes for example to the Codex Alimentarius.

Evaluates the effectiveness of legislation, policies, regulations and programs related to the enforcement of the Canadian Agricultural Products Standards Act. Directs the development of and improvements to the legislation, such as changes to the Canada Dairy Products Act and the Dairy Products Regulations. Decides on contentious enforcement, certification and registration cases.

Works cooperatively with Health and Welfare Canada, Fisheries Canada, Consumer and Corporate Affairs and Regional Industrial Expansion, Canadian Dairy Commission and provincial departments to minimize regulatory gaps and overlaps and to review new regulations on food inspection. Ensures the regulation of the import/export movement of dairy products and the review of production and processing facilities and inspection systems of foreign countries. Consults and negotiates with foreign officials to minimize non-tariff trade barriers. Negotiates the provision of uniform inspection services with the provincial governments. Promotes the maintenance of a federal - provincial inspection system to meet the requirements of foreign countries for export purposes.

Participates in government - consumer and government - industry consultative committees on food safety, standards, grades and technological innovations for example the status of analogue foods such as imitation cheeses. Represents the department as Director on the Board of the National Dairy Federation, the Canadian Dairy Commission and Dairy Farmers of Canada. Promotes Dairy Products programs and policies to the regulated industry and the international market. Advises senior departmental and ministerial staff, the industry and the general public on the national dairy inspection program.

Manages the Dairy Products Division including person-years and salary and operating funds. Selects, trains, advises and appraises staff.

Specifications	Degree/ Points
Kind of Assignments	5

The work requires the definition of national policies and program objectives, for the dairy products specialty. The work involves the national program in one field of specialty - dairy products, and intensive study of trends, policies and programs in Canadian and foreign dairy industries and markets. A variety of administrative and scientific activities are required such as the operational evaluation of programs and legislation, and national and international inspection, grading and health and safety regulations. The work requires planning and organizing the National Dairy Plant Registration, Laboratory, Production, Inspection, Grading, Legislation and Labelling, Education and Regulatory Programs.

Complexity	5

The work requires the selection of data from foreign and domestic sources and the assembly and evaluation of data obtained through intensives studies and investigations. Information generated by surveys relating to dairy products must be analyzed and validated prior to use. The work also requires the resolution of problems between government agencies, and the agricultural industry both domestic and foreign. Develops novel strategies to enhance the dairy industry in Canada. The work requires knowledge of the theories and principles of dairy science and of agricultural practices relating to food production and marketing nationally and internationally.

Professional Responsibility	5

Guidance is received from the Director following the annual review of the national dairy program delivery against national objectives, concerning the mandate of the national dairy program. The work requires the evaluation of the results of studies. Recommendations are made on the modification of current program activities or the creation of new dairy products programs. Authoritative advice is provided to departmental staff and to the national and international dairy industry concerning several subjects including health and safety standards, inspection services and the development of Canadian regulations.

Degree/
Points

Management Responsibility — 4

Plans and controls the organization, evaluation and audit of the national dairy inspection program and recommends the expenditure of operational and research funds for the dairy products program. Manages a professional staff delivering the national dairy products program. Coordinates national and international activities in the dairy products specialty area with departmental regional staff, with national associations and international regulating bodies and with foreign and other government departments. Coordinates the development of Canada-wide standards to the requirements of foreign regulatory agencies.

Impact of Recommendations and Activities — 5

Decisions and recommendations affect the development, initiation and conduct of national and international programs and the economic development, initiation and continuation of national agriculture and food industries or businesses in one specialty area: dairy products. Decisions on policies, regulations and standards affect the operating costs associated with the national industry. Recommendations to international codex standards impact on the import/export dairy market. Final decisions on deregistration of businesses affect the termination/continuation of individual economic activity nationally.

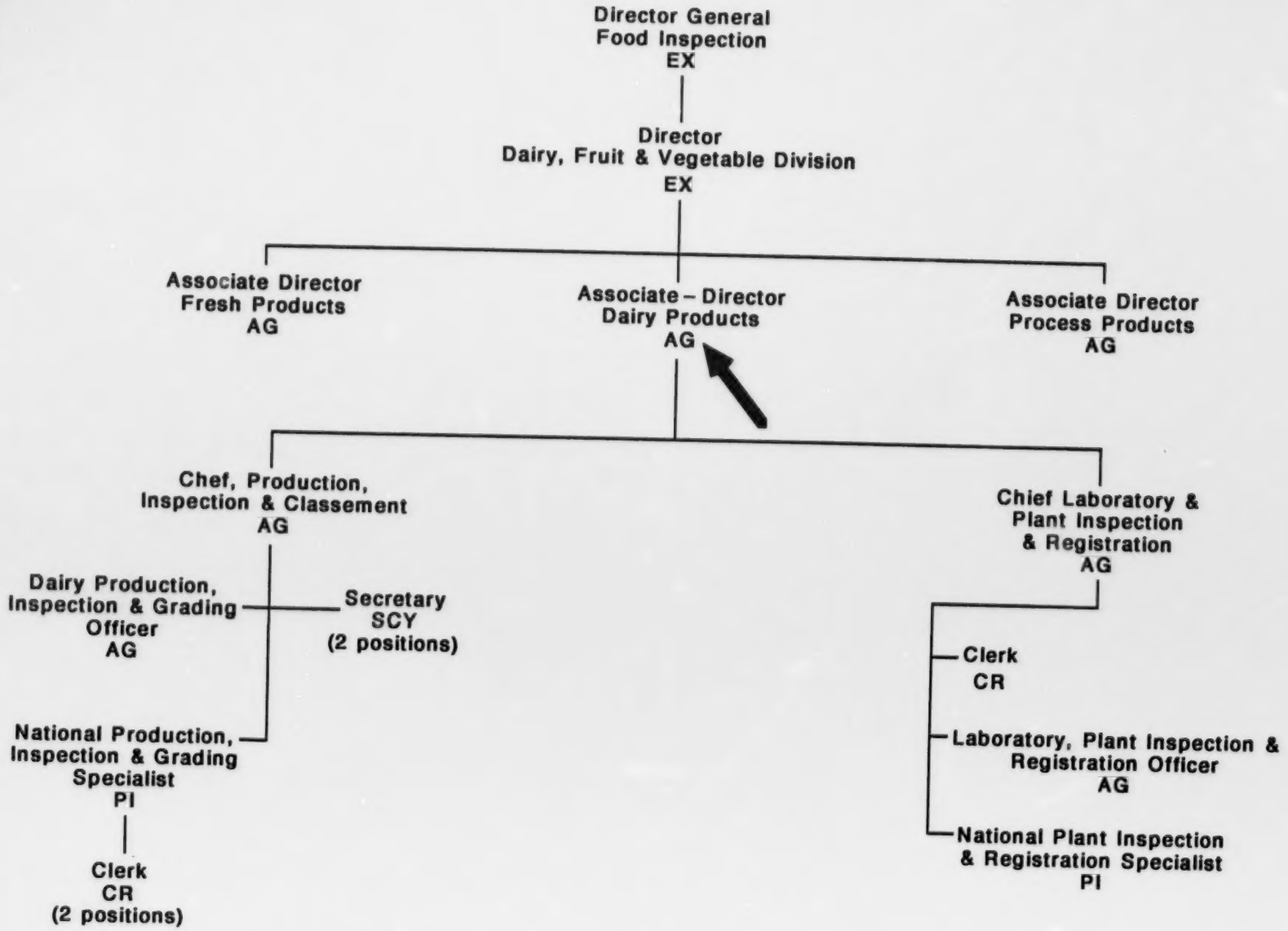
Director General
Food Inspection
EX
Director
Dairy, Fruit & Vegetable Division
EX
Associate Director
Fresh Products
AG
Associate – Director
Dairy Products
AG
Associate Director
Process Products
AG
Chef, Production,
Inspection & Classement
AG
Dairy Production,
Inspection & Grading
Officer
AG
Secretary
SCY
(2 positions)
National Production,
Inspection & Grading
Specialist
PI
Clerk
CR
(2 positions)
Chief Laboratory &
Plant Inspection
& Registration
AG
Clerk
CR
Laboratory, Plant Inspection &
Registration Officer
AG
National Plant Inspection
& Registration Specialist
PI

Conseil du Trésor du Canada
Secrétariat

Treasury Board of Canada
Secretariat

202

NORME DE CLASSIFICATION

AGRICULTURE

CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE

Canada

NORME DE CLASSIFICATION

AGRICULTURE

CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE

Publiée par:
Division de la classification,
des systèmes d'information sur
les ressources humaines et de la paye
Direction de la politique du personnel
1987

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue	BT41-1/202-1987	au Canada: $8.25
ISBN	0-660-53877-6	à l'étranger: $9.90

Prix sujet à changement sans préavis

NORME DE CLASSIFICATION

GROUPE DE L'AGRICULTURE

REGISTRE DES MODIFICATIONS

Modification N°	Date	Faite par	Remarques

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE LA CATÉGORIE	3
DÉFINITION DU GROUPE	4
FACTEURS	5
INDEX DES DESCRIPTIONS DES POSTE-REPÈRES	
par ordre ascendant de niveau	16
par ordre alphabétique	17
DESCRIPTION DES POSTES-REPÈRES	1.1

INTRODUCTION

La présente norme décrit le système qui doit être utilisé dans la classification des postes attribués au groupe de l'agriculture. Elle comprend une introduction, des définitions de la catégorie scientifique et professionnelle et du groupe d'occupations, la définition et les caractéristiques des facteurs, un sommaire des degrés et la description des postes-repères.

L'évaluation des emplois vise en définitive à déterminer leur valeur relative au sein de chaque groupe d'occupations. Un système de classification à cinq niveaux, tenant compte des différences marquées dans la difficulté du travail, a été conçu pour le groupe de l'agriculture. Tous les postes d'un même niveau sont considérés d'égale difficulté.

Facteurs

Cinq facteurs régissent l'évaluation et l'attribution d'un niveau de classification des postes:

nature des travaux
complexité du travail
responsabilités professionnelles
responsabilités administratives
portée des recommandations et des activités

Chaque facteur est suivi d'une description qui souligne les particularités du travail des postes faisant partie du groupe. Une liste de caractéristiques accompagne chaque facteur. Ces caractéristiques indiquent les particularités du travail dont il faut tenir compte pour évaluer un poste par rapport à un facteur particulier. Chaque caractéristique décrit les exigences minimales et maximales. Les caractéristiques du facteur servent à s'assurer que toutes les particularités du travail d'un poste sont prises en considération.

Étant donné la nature et la diversité des postes du groupe, il est impossible de donner, pour tous les degrés des facteurs, des définitions significatives qui décriraient et feraient ressortir la difficulté croissante du travail du degré le plus bas au plus élevé. Par conséquent, les aspects principaux des degrés représentent les particularités du travail communes à presque tous les postes de ces niveaux. Les degrés, du deuxième au cinquième, de chaque facteur sont illustrés par une ou plusieurs descriptions des postes-repères.

Postes-repères

Les descriptions des postes-repères servent d'exemples pour les degrés de chaque facteur et les niveaux du système de classification. Tous les postes-repères comprennent un titre descriptif, un énoncé des principales fonctions et un ensemble de particularités décrivant les aspects principaux du travail d'un poste, par rapport aux caractéristiques de chacun des cinq facteurs. Les particularités mettent en lumière l'application du système d'évaluation aux fonctions et aux responsabilités des postes-repères et indiquent le degré attribué aux postes pour chaque facteur. Un niveau de classification est attribué à chaque poste-repère.

Utilisation de la norme

L'application de la présente norme de classification comprend six étapes:

1. Étude de la description du poste pour s'assurer que l'on comprend bien les fonctions du poste dans son ensemble et la nature des fonctions et des responsabilités dans la mesure où elles se rattachent aux caractéristiques de chaque facteur. On étudie aussi le rapport entre le poste à l'étude et d'autres postes de niveaux inférieurs et supérieurs au sein de l'organisation.

2. Confirmation de l'appartenance du poste à la catégorie et au groupe en se reportant aux définitions et aux descriptions des postes inclus et des postes exclus.

3. Attribution du degré provisoire de chaque facteur du poste faisant l'objet de l'évaluation en tenant compte des fonctions et des responsabilités du poste par rapport aux descriptions des exigences de chaque caractéristique de facteur et aux aspects principaux des degrés du facteur; on détermine ensuite si la difficulté du travail est égale, supérieure ou inférieure à un degré qui est décrit. Les particularités du travail du poste à l'étude doivent se rattacher à l'ensemble des aspects principaux des degrés dans leur contexte intégral, non à des mots ou à des expressions isolés.

4. Confirmation du degré provisoire par comparaison aux descriptions des postes-repères.

5. Fixation du niveau du poste déterminée par le degré attribué au poste pour au moins trois des cinq facteurs. Lorsqu'un degré ne prédomine pas, les évaluateurs doivent comparer l'ensemble de l'emploi avec les descriptions des postes-repères et décider du niveau qui, dans l'ensemble, correspond le mieux aux fonctions et aux responsabilités du poste.

6. Mise en parallèle du poste avec les descriptions des postes-repères attribués au même niveau pour vérifier le bien-fondé du niveau choisi.

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

La catégorie scientifique et professionnelle se compose des groupes d'occupations qui appliquent de vastes connaissances acquises à l'université dans les domaines spécifiés dans les définitions du groupe, et des groupes de professions dont l'exercice au Canada est généralement autorisé et réglementé par des organismes légalement constitués.

Postes inclus

Les postes inclus dans la catégorie sont ceux où l'une ou plusieurs des fonctions suivantes sont d'importance fondamentale:

- appliquer les connaissances, les principes, ou les aptitudes qui sont particuliers aux vastes connaissances ou à la profession exigées dans le groupe d'occupation approprié;

- superviser ou diriger les programmes ou les formes d'activité exécutés principalement par des employés inclus dans la catégorie scientifique et professionnelle.

Postes exclus

Les postes exclus de la catégorie sont ceux pour lesquels:

- les qualités exigées dans un groupe de la catégorie scientifique et professionnelle ne sont pas obligatoires;

- les fonctions et les responsabilités fondamentales sont incluses dans la définition d'un groupe d'une autre catégorie.

DÉFINITION DU GROUPE

Encourager, mettre en valeur et réglementer l'industrie et le commerce agricoles; donner des conseils.

Postes inclus

Les postes inclus dans le groupe sont ceux qui exigent l'utilisation de connaissances étendues en agriculture pour s'acquitter d'une ou de plusieurs des fonctions suivantes:

- planification ou direction des programmes de contrôle de la qualité, de réglementation et de production, analyse des marchés agricoles et des tendances de la production, réglementation des pratiques commerciales ou administration des stimulants financiers et des octrois;
- rédaction et mise au point finale des documents et des rapports;
- prestation des conseils;
- supervision ou direction d'une des fonctions mentionnées ci-dessus.

Postes exclus

Les postes exclus du groupe sont ceux qui n'exigent pas l'utilisation de connaissances étendues en agriculture et ceux dont les fonctions principales exigent de faire des recherches analytiques ou scientifiques dans le domaine de l'agriculture ou d'une science connexe conforme aux définitions d'autres groupes de la catégorie scientifique et professionnelle.

AGRICULTURE

FACTEURS

NATURE DES TRAVAUX

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL

RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

PORTÉE DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS

NATURE DES TRAVAUX

Ce facteur sert à évaluer les difficultés du travail en fonction de ses objectifs et de son ampleur,de la diversité des activités, et de l'envergure de la planification et de la direction du travail.

Lorsqu'ils évaluent les postes d'après ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

Les objectifs fixés par d'autres à l'égard de la direction du travail, s'échelonnant
- des objectifs et des instructions relatifs à l'accomplissement de chaque tâche,
- aux objectifs décrits en termes de politique.

L'ampleur du travail, s'échelonnant
- d'une partie ou d'une phase d'un projet ou d'une étude, ou d'un travail permanent exigeant une recherche limitée dans le cadre d'un seul domaine de spécialisation,
- à un programme complet comprenant plusieurs études effectuées simultanément dans le cadre d'une vaste gamme de domaines de spécialisation et exigeant habituellement des recherches très poussées.

La diversité des activités, s'échelonnant
- d'une suite de tâches comprenant un nombre limité d'activités ayant beaucoup d'affinités entre elles,
- à une vaste gamme d'activités scientifiques et administratives qui, dans l'ensemble, diffèrent les unes des autres.

L'envergure de la planification et de la direction du travail, s'échelonnant
- de la planification des principes conceptuels et de l'utilisation de techniques dans l'accomplissement de tâches clairement définies,
- à la planification, à la coordination et à la mise en oeuvre d'un programme et à la participation à l'élaboration d'une politique.

NATURE DES TRAVAUX

Degrés		Descriptions des postes-repères	
	1	N°	Page
Le travail s'effectue habituellement dans le cadre d'un seul domaine de spécialisation; il comprend soit la direction de travaux permanents en laboratoire ou sur le terrain, soit une suite d'études qui sont reliées les unes aux autres dans le cadre d'un projet plus vaste, exigeant des recherches plus ou moins poussées dans les limites des travaux attribués. Les activités, qui diffèrent les unes des autres sous plusieurs aspects, comprennent l'étude, l'observation et l'analyse de la production, de la transformation et de la commercialisation des denrées agricoles; la répartition du travail; la surveillance du personnel de soutien et l'offre de conseils. Des principes conceptuels sont élaborés et des méthodes sont mises au point en vue de s'assurer que le travail permettra d'atteindre des objectifs clairement énoncés.	2	1 Agent de programme de district, importation/exportation des produits végétaux 1.2 2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides 2.2	
	3	3 Agent régional de programme, Normes de classement, bestiaux 3.2 4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques 4.2	
Le travail s'effectue habituellement dans le cadre d'un certain nombre de domaines de spécialisations connexes; il comprend une ou plusieurs études approfondies, ou un ou plusieurs projets entrepris simultanément, exigeant des recherches plus ou moins poussées. Les activités, qui diffèrent les unes des autres sous plusieurs aspects, comprennent l'organisation, le contrôle et la surveillance du travail d'un personnel subalterne affecté à des travaux d'analyse et de recherche; le contrôle des fonds, des installations et d'autres ressources; l'offre de conseils et la coordination du travail avec d'autres activités. Il faut planifier des projets, cerner des problèmes, élaborer des principes conceptuels et répartir le travail en vue d'atteindre des objectifs définis d'une façon générale dans le cadre des servitudes financières ou d'autres natures.	4	5 Gestionnaire régional, London 5.2	
	5	6 Agent régional de programme, Alberta, Produits végétaux 6.2 7 Directeur associé, Produits laitiers 7.2	
Le travail s'effectue dans le cadre d'une vaste gamme de domaines connexes de spécialisation exigeant des recherches plus ou moins poussées et comprenant l'ensemble ou une partie importante d'un programme. Les activités, qui diffèrent les unes des autres sous la plupart de leurs aspects, comprennent l'évaluation et le pouvoir de décision, ou l'élaboration de recommandations au sujet de projets présentés; l'étude de la portée de la progression des travaux dans l'optique des objectifs du programme; l'orientation sur la façon d'aborder certains problèmes complexes; la participation à l'élaboration, à la direction et à la coordination d'un programme; la participation à des activités d'envergure nationale et internationale. Le programme est mis en oeuvre en définissant les projets et en fixant les lignes directrices administratives et financières en vue d'atteindre les objectifs du programme dans le cadre des servitudes financières ou d'autres natures.	6		

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL

Ce facteur est utilisé pour évaluer la difficulté du travail en fonction de la nature des renseignements et des données utilisés, des influences extérieures au travail, de la nature et de la raison des relations avec autrui et de l'exigence touchant la mise en oeuvre ou l'élaboration de principes conceptuels, de pratiques et de techniques, et de l'utilisation de connaissances théoriques et d'autres connaissances relatives au domaine du sujet.

Lorsqu'ils évaluent les postes d'après ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

la disponibilité des renseignements et des données, et les difficultés qui se présentent pour les obtenir, s'échelonnant
- des renseignements et des données fournies par des publications scientifiques et à partir d'autres sources facilement accessibles,
- à la sélection de renseignements et de données obtenus avec difficulté de sources peu connues, ou exigeant soit la création de sources, soit des recherches et des études approfondies;

la nature des renseignements et des données s'échelonnant
- de renseignements nettement définis qui peuvent être facilement vérifiés ou qui ont été vérifiés par d'autres,
- à des renseignements et à des données contradictoires dont l'obtention et l'utilisation exigent une grande ingéniosité ou un grand discernement, et qui ne peuvent être vérifiés qu'à la suite de recherches ardues;

la nécessité de nouer des relations avec autrui, s'échelonnant
- des discussions avec des personnes partageant des intérêts similaires en vue d'échanger ou d'obtenir des renseignements,
- aux discussions avec des personnes professant des opinions divergentes, en vue de s'entendre sur des questions touchant l'industrie agricole canadienne;

le besoin d'élaborer ou de mettre en oeuvre des principes conceptuels, des pratiques et des techniques, s'échelonnant
- de la mise en application de principes conceptuels, de pratiques et de techniques classiques touchant un domaine restreint du sujet,
- à l'élaboration de concepts, de nouveaux moyens d'aborder les tâches, de nouvelles pratiques et techniques touchant une gamme de domaines du sujet;

le besoin d'utiliser des connaissances théoriques et pratiques, s'échelonnant
- d'une connaissance approfondie des principes et des théories d'une discipline et une certaine expérience des pratiques de cette discipline,
- à une connaissance spécialisée des principes, des théories, et des pratiques d'une discipline, ainsi que des connaissances approfondies dans des domaines connexes.

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL

Degrés		Descriptions des postes-repères	
	1	N°	Page
Le travail exige une sélection des renseignements et des données que l'on se propose d'utiliser et qui sont recueillis par l'observation ou l'obtention directes, ou à partir d'autres sources. Les données sont vérifiées et les contradictions levées. L'obtention et l'échange de renseignements et la discussion de problèmes exigent d'entretenir des relations avec d'autres personnes travaillant dans le domaine de la spécialisation ou dans des domaines connexes. Des principes conceptuels sont mis au point et des problèmes sont résolus grâce à une connaissance approfondie des principes, des théories et des pratiques d'une discipline et à l'adaptation de diverses pratiques et techniques. Le travail exige habituellement une familiarité avec les pratiques dans des domaines connexes.	2	1 Agent de programme de district, importation/exportation des végétaux	1.2
		2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides	2.2
	3	3 Agent régional de programme, Normes de classement, bestiaux	3.2
		4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques	4.2
Le travail exige une sélection, ainsi que l'évaluation et la vérification par des recherches approfondies des données destinées à l'usage personnel et qui sont difficiles à compiler et souvent divergentes. L'élaboration de projets en collaboration avec d'autres personnes, la négociation sur des ententes de services, ainsi que l'établissement et l'application des normes et de règlements exigent le maintien de relations avec des spécialistes et des fonctionnaires ne faisant pas partie de la section organique. De nouveaux procédés et de nouvelles procédures sont élaborés et des problèmes sont réglés grâce à une connaissance approfondie des principes, des théories et des pratiques d'une discipline et à une bonne connaissance de domaines ou de sujets connexes.	4	5 Gestionnaire régional, London	5.2
	5	6 Gestionnaire régional de programme, Alberta, Production et protection des végétaux	6.2
		7 Directeur associé, Produits laitiers	7.2
Le travail exige la direction de la collecte, de la sélection et de la validation de données qui doivent servir à l'analyse des propositions; l'orientation de la planification et la mise en oeuvre d'un programme et l'interprétation et la transformation d'objectifs généraux en projets distincts touchant l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de travail. La participation à des réunions, où s'échangent des idées et se négocient des ententes qui peuvent grandement influer sur un programme et sur l'industrie agricole canadienne, exige le maintien de relations avec des spécialistes et des fonctionnaires au niveau national et international. De nouveaux concepts et moyens d'aborder les tâches sont élaborés et des problèmes résolus grâce à des connaissances supérieures des principes, des théories et des pratiques d'une discipline et à une connaissance approfondie des domaines et des sujets connexes.	6		

RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

Ce facteur est utilisé pour évaluer la difficulté du travail en fonction des capacités professionnelles acquises lorsqu'il s'agit de diriger. Il est également utilisé pour évaluer l'esprit de discernement dans le domaine professionnel lorsqu'il s'agit d'interpréter les résultats et les conclusions, et de donner des conseils.

En procédant à l'évaluation des postes d'après ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

les capacités professionnelles pour diriger, s'échelonnant
- de l'orientation à donner au cours de l'exécution des travaux,
- à l'orientation sur la nature et les objectifs d'un programme;

le besoin d'interpréter les résultats du travail, s'échelonnant
- de l'assurance que les observations personnelles sont significatives et logiques,
- à l'évaluation des conclusions et des recommandations des autres en vue de déterminer le besoin d'étendre ou de modifier un programme;

le besoin de donner des conseils, s'échelonnant
- de l'offre de conseils aux collègues et au personnel de soutien sur des sujets étroitement reliés au travail,
- à l'offre de conseils autorisés, touchant divers domaines de sujets d'intérêt national ou international, à d'autres spécialistes ou à des fonctionnaires supérieurs.

RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

Degrés		Descriptions des postes-repères	
	1	N°	Page
Les objectifs des travaux sont clairement définis et une orientation professionnelle est reçue au sujet de situations inhabituelles. Le travail accompli, les conclusions et les recommandations sont revues quant à leur logique et leur validité. Le travail d'un personnel professionnel et de soutien est revu en cours d'exécution et à son achèvement afin de déterminer l'efficacité des méthodes et des techniques. Les résultats des études sont interprétés en vue de déterminer leur portée sur la poursuite d'objectifs déterminés et d'activités connexes. Des conseils sont donnés aux collègues, aux collaborateurs et au personnel de soutien en ce qui a trait au travail dans le cadre de son domaine de spécialisation.	2	1 Agent de programme de district, Importation/ exportation produits végétaux 1.3 2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides 2.2	
	3	3 Agent régional de programme, Normes de classement, bestiaux 3.2 4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques 4.2	
Les objectifs des travaux sont énoncés en termes généraux et une orientation professionnelle est reçue au sujet des conséquences que peuvent entraîner des problèmes inhabituels. Les recommandations et les conclusions sont revues quant à leur pertinence par rapport aux objectifs visés et aux directives données. Le travail d'un personnel subalterne, de collègues et d'autres scientifiques est évalué en fonction de leur façon d'aborder les tâches, de la valeur de leurs jugements et du degré de perfection auquel ils parviennent. Les résultats des études sont interprétés en vue de déterminer l'incidence des conclusions et des recommandations sur les objectifs de projets ou d'études personnels, et sur des activités scientifiques et autres de l'extérieur. Des conseils sur des problèmes et des théories dans des domaines connexes sont donnés à d'autres spécialistes et fonctionnaires; les conseils donnés dans son propre domaine de spécialisation sont considérés comme faisant autorité.	4	5 Gestionnaire de district, London 5.3	
	5	6 Gestionnaire régional de programme, Alberta, Production et protection des végétaux 6.3 7 Directeur associé, Produits laitiers 7.3	
Les objectifs du travail sont reçus sous forme d'énoncés de politique et d'interprétation de politique. L'orientation professionnelle n'est généralement pas disponible. Les résultats de son travail, ses conclusions et ses recommandations sont évalués par rapport à la politique et à d'autres contraintes. Le travail délégué à un personnel professionnel subalterne est étudié en fonction de l'atteinte des objectifs dans le cadre de lignes directrices établies et des servitudes apportées aux ressources. Les résultats des études, les conclusions et les recommandations sont interprétés en vue de déterminer leur portée générale sur les activités scientifiques et autres, aux niveaux ministériel, national et international. Des conseils et des recommandations autorisés touchant un certain nombre de domaines connexes de spécialisation qui contribuent de façon constructive à l'élaboration d'un programme sont fournis à d'autres spécialistes et fonctionnaires supérieurs.	6		

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Ce facteur est utilisé pour évaluer la difficulté du travail selon les responsabilités touchant la gestion du personnel, l'administration des ressources et la coordination du travail avec celui d'autres organismes.

Lorsqu'ils procèdent à l'évaluation des postes selon ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

la responsabilité de l'engagement des ressources ministérielles s'échelonnant
- de son emploi du temps et de l'utilisation des installations,
- à la planification, au contrôle et à l'approbation des fonds en vue de la réalisation des programmes;

la responsabilité du contrôle du personnel s'échelonnant
- de l'attribution occasionnelle du travail à un personnel de soutien affecté à la réalisation d'un programme,
- à la direction d'un personnel nombreux affecté à la réalisation de plusieurs programmes;

la responsabilité de la coordination administrative du travail accompli à l'intention d'autres sections organiques, ou de concert avec elles, s'échelonnant
- de la coordination d'une variété d'activités diverses avec celles des autres personnes,
- à la coordination d'une vaste gamme d'activités avec celles des autres organismes.

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Degrés		Descriptions des postes-repères
		N° Page
	1	1 Agent de programme de district, Importation/ exportation des végétaux 1.3 2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides 2.2
Le travail exige l'attribution de tâches à un personnel de spécialistes subalternes et de soutien, la planification de l'utilisation des installations et la coordination d'activités qui diffèrent entre elles sous plusieurs aspects comparativement à celles des autres.	2	3 Agent régional de programme, Normes de classement, bestiaux 3.3 4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques 4.3
	3	
Le travail exige la surveillance d'un personnel professionnel et de soutien, l'évaluation des coûts, le contrôle et la coordination de calendriers de projets, les affectations et les dépenses de fonds budgétés, ainsi que la coordination des activités qui diffèrent entre elles sous de nombreux aspects comparativement à celles des autres.	4	6 Gestionnaire régional de programme, Alberta, Production et protection des végétaux 6.3 7 Directeur associé, Produits laitiers 7.3
	5	5 Gestionnaire de district, London 5.3
Le travail exige la direction d'un personnel nombreux formé de spécialistes et de membres des autres groupes d'occupation, l'évaluation d'analyses coûts-avantages, la direction de la préparation et de l'administration de budgets et la coordination d'activités qui diffèrent entre elles pour la plupart des aspects comparativement à celles des autres.	6	

PORTÉE DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS

Ce facteur est utilisé pour mesurer l'effet des recommandations et des activités sur le travail du ministère et l'industrie agricole canadienne.

Lorsqu'ils procèdent à l'évaluation des postes selon ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

l'effet des recommandations et des activités sur le travail du ministère s'échelonnant
- des renseignements et des résultats touchant la poursuite d'études, de projets ou d'un travail continu,
- aux décisions et aux recommandations concernant l'élaboration, l'amorce, la poursuite et l'exécution d'un programme;

l'effet des recommandations et des activités relatives à l'industrie agricole canadienne s'échelonnant
- des renseignements et des résultats normalement vérifiés par le superviseur avant d'atteindre la clientèle du ministère,
- aux décisions et aux recommandations ayant des conséquences sur le développement économique ainsi que sur la création et la survie des industries et des commerces agricoles nationaux.

PORTÉ DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS

Degrés		Descriptions des postes-repères	
	1	N°	Page
Les recommandations, les conseils ou les résultats concernant le travail influent sur le travail permanent, sur les projets ou les études ultérieures dans des domaines propres ou connexes, et influent sur l'évolution de l'industrie ou du commerce agricole.	2	1 Agent de programme de district, Importation/ exportation des végétaux 1.3 2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides 2.2
	3	3 Agent régional de programme, Normes de classement des bestiaux 3.3 4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques 4.3
Les recommandations, les conseils ou la consultation influent sur l'élaboration et les modifications d'un programme, ainsi que sur l'amorce et la direction des activités constituant un projet; ils contribuent de façon marquée à la création et à la survie d'industries ou de commerces agricoles et à l'amélioration des services de contrôle de la qualité.	4	5 Gestionnaire de district, London 5.3 6 Gestionnaire régional de programme, Alberta, Production et protection des végétaux 6.3
	5	7 Directeur associé, Produits laitiers 7.3
Les recommandations, les décisions, les conseils ou les consultations influent sur l'élaboration d'une politique touchant un programme et sur l'amorce et la poursuite de projets qui composent un programme; les répercussions sur le développement économique, la création et la survie d'industries ou de commerces agricoles nationaux sont considérables.	6	

INDEX DES DESCRIPTIONS DE POSTES-REPÈRES

Par ordre ascendant des niveaux

NIVEAU	N° DU POSTES-REPÈRE	TITRE DESCRIPTIF	GT	C	RP	RA	P
2	1	Agent de programme de district, Production et protection des végétaux	2	2	2	1	2
2	2	Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides	2	2	2	1	2
3	3	Agent régional de programme, Normes de classement des bestiaux	3	3	3	2	3
3	4	Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques	3	3	3	2	3
4	5	Gestionnaire de district, London	4	4	4	5	4
5	6	Gestionnaire régional de programme, Production et protection des végétaux	5	5	5	4	4
5	7	Directeur associé, Produits laitiers	5	5	5	4	5

INDEX DES DESCRIPTIONS DE POSTES-REPÈRES

Par ordre alphabétique

TITRE DESCRIPTIF	NIVEAU	N° DU POSTE-REPÈRE	PAGE
Agent de programme de district, Production et protection des végétaux	2	1	1.1
Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides	2	2	2.1
Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques	3	4	4.1
Agent régional de programme, Normes de classement des bestiaux	3	3	3.1
Directeur associé, Produits laitiers	5	7	7.1
Gestionnaire de district, London	4	5	5.1
Gestionnaire régional de programme, Production et protection des végétaux	5	6	6.1

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1 Niveau: 2

Titre descriptif: Agent de programme de district
Production et protection des végétaux

Sous l'autorité du gestionnaire du district:

Planifier et évaluer la mise en oeuvre des activités d'inspection et d'application des règlements pour s'assurer que toutes les plantes et tous les produits végétaux introduits sur le marché du district ou qui en sortent sont conformes aux règlements, à la Loi de la quarantaine des végétaux, à la Loi sur la marine marchande du Canada et à la Loi relative aux semences. Examiner les données fournies par le système intégré de gestion. Déterminer le rendement du district par genre d'activité en fonction des résultats du travail attendu. Identifier les contradictions, analyser les facteurs qui les ont causées, proposer au gestionnaire du district et à l'agent régional du programme des méthodes pour aplanir les contradictions comme, par exemple, des changements à apporter aux priorités, l'affectation des ressources humaines, la formation du personnel et l'attribution de matériel. À la lumière des activités de l'inspection et de l'application des règlements au cours des années précédentes et courante, recommander des plans de travail en vue de leur incorporation aux plans régionaux.

Procéder à un examen visuel et recueillir des échantillons (en collaboration avec le personnel de Douanes Canada et de Santé des animaux) des produits qui arrivent par fret aérien, bagages, machinerie, conteneurs et véhicules, pour empêcher l'introduction au Canada d'agents qui présentent des risques et/ou qui peuvent être mis en quarantaine. Conjointement avec Douanes Canada et Santé des animaux, élaborer un plan et une méthodologie de l'échantillonage.

Procéder à des inspections et élaborer des plans d'inspection pour les minoteries, et des transporteurs de produits d'exportation (par ex., les wagons ou conteneurs de grains) pour s'assurer que les règlements phytosanitaires des pays importateurs sont respectés et que les plantes et les produits végétaux ne présentent pas de signes d'infestation par les insectes ou de contamination par des matières étrangères. Négocier l'attribution des ressources avec le gestionnaire du district, donner des conseils et des orientations au personnel affecté à l'activité, et s'assurer que les objectifs du travail sont atteints.

Inspecte les semences, examine les échantillons, vérifier la documentation, comme les permis, les certificats phytosanitaires et les déclarations spéciales. Prendre la décision d'autoriser l'expédition des semences, d'en prescrire le traitement ou d'en refuser l'entrée.

Recommander le traitement des plantes ou des denrées céréalières contaminées et surveille les opérations de traitement par les fumigateurs du secteur privé. Vérifier la conformité et l'efficacité des produits utilisés et les méthodes d'arrosage. S'assurer que les problèmes ont été éliminés à la suite des traitements.

Observer et vérifier l'application des programmes de contrôles chimiques et biologiques par les producteurs dans le but d'anéantir ou de maîtriser les virus nuisibles aux plantes, les insectes et les maladies (par ex., le virus des fruits arboricoles, la spongieuse, la tumeur du collet).

Préparer des enquêtes spéciales pour déterminer l'existence ou l'étendue d'infestation par les insectes ou l'importance de ces infestations, ou pour déceler la transmission d'infections aux ressources agricoles ou sylvicoles du district. Coordonner la participation du personnel technique du district à ces enquêtes. Assembler et analyser les résultats, et recommander des alternatives pour les futures activités.

Mener des enquêtes spéciales pour identifier et maîtriser les menaces sérieuses de maladies. Vérifier les problèmes suspects, identifier la nature des problèmes et les solutions à ces problèmes, prendre les mesures correctives et s'assurer que les problèmes ont été éliminés à court et à long terme. Par exemple, en cas de traitement contre une infestation causée par la spongieuse, délimiter l'aire d'infestation, déterminer le produit d'arrosage approprié, appliquer le programme de contrôle des pulvérisations et des produits chimiques, procéder à une seconde enquête pour vérifier l'efficacité du traitement et contrôler les communications relatives à l'opération.

Donner des conseils au personnel technique du district sur l'observation, constante et régulière, des règlements et des procédés. Expliquer à l'industrie, aux organismes intéressés, à d'autres ministères et au grand public, la Loi, les règlements, les politiques et les directives en vigueur ou en projet, et en donner l'interprétation. Discuter des résultats des inspections, des enquêtes et des investigations avec les cadres de l'industrie. Expliquer les mesures correctives qui s'imposent.

Élaborer un plan annuel de travail portant sur la vérification du personnel technique. Accompagner les inspecteurs au cours de leurs tournées et porte un jugement sur leur rendement. Identifier les besoins de formation du personnel, donner une formation sur le tas, et faire passer des examens. Diriger la formation dans des disciplines telles que les méthodes d'inspection et les techniques de la quarantaine, et donner des cours sur les propriétés des toxiques et des fumigènes utilisés dans le traitement des aires d'inspection et sur les dangers que présentent ces produits.

Recommander des changements aux projets de travail et aux techniques et méthodes d'inspection, d'enquête et invesigation. Travailler en collaboration avec des représentants du secteur privé et des collègues des services municipaux, des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

Particularités	Degré/ points
Nature des travaux	2

Les objectifs des travaux sont clairement définis dans les plans de travail du district et sont dans le cadre des buts régionaux. Le travail implique des efforts continus dans deux domaines de spécialité, soit l'entomologie et la pathologie, et dans une activité de programme, celle de l'inspection. Il implique aussi diverses activités connexes de nature scientifique, telles que le contrôle des inspections et l'application des règlements en ce qui concerne les plantes et les produits végétaux, et l'inspection des minoteries, des entrepôts et des transporteurs de produits d'exportation. Le travail exige l'organisation d'investigation de pratique courante et d'enquêtes sur les produits d'importation et d'exportation.

Complexité	2

Le travail exige l'utilisation de données que l'on trouve facilement dans les lois, règlements, directives, communiqués et publications scientifiques. L'information sur les parasites et les maladies n'est pas toujours nettement définie, mais on peut l'élucider en se référant aux administrations centrales régionales. Le travail exige également un échange de renseignements concernant l'interprétation des méthodes d'inspection avec le personnel du ministère, les courtiers en douanes et l'industrie. On aborde de façon conventionnelle le travail relatif aux deux domaines de l'entomologie et de la pathologie. Le travail exige une connaissance des principes et des théories de l'entomologie et de la pathologie.

Degré/
points

Responsabilités professionnelles — 2

Une orientation est donnéeà la suite des examens quotidiens et hebdomadaires des résultats en fonction des activités attendues dans le cadre du programme du district. Il faut évaluer le travail du personnel technique du ministère pour s'assurer que les normes sont appliquées. Il faut faire des recommandations en vue de modifier les pratiques opérationnelles telles que l'établissement du calendrier ou l'organisation des inspections. Il faut donner des conseils au personnel technique et à l'industrie sur l'interprétation et l'application des règlements et sur les méthodes de résolution des problèmes.

Responsabilités administratives — 1

Il faut utiliser les installations et, parfois, attribuer des tâches à d'autres employés. Il faut coordonner les activités avec le personnel technique du district, les organismes commerciaux, les importateurs, les exportateurs, les transportateurs, les pépiniéristes, les courtiers en douanes et d'autres ministères.

Portée des recommandations et des activités — 2

Les renseignements et les résultats influent sur la réalisation du programme, la marche des industries ou des commerces agricoles, et la qualité des marchandises dans plusieurs domaines du programme dans les limites du district que couvre le titulaire du poste.

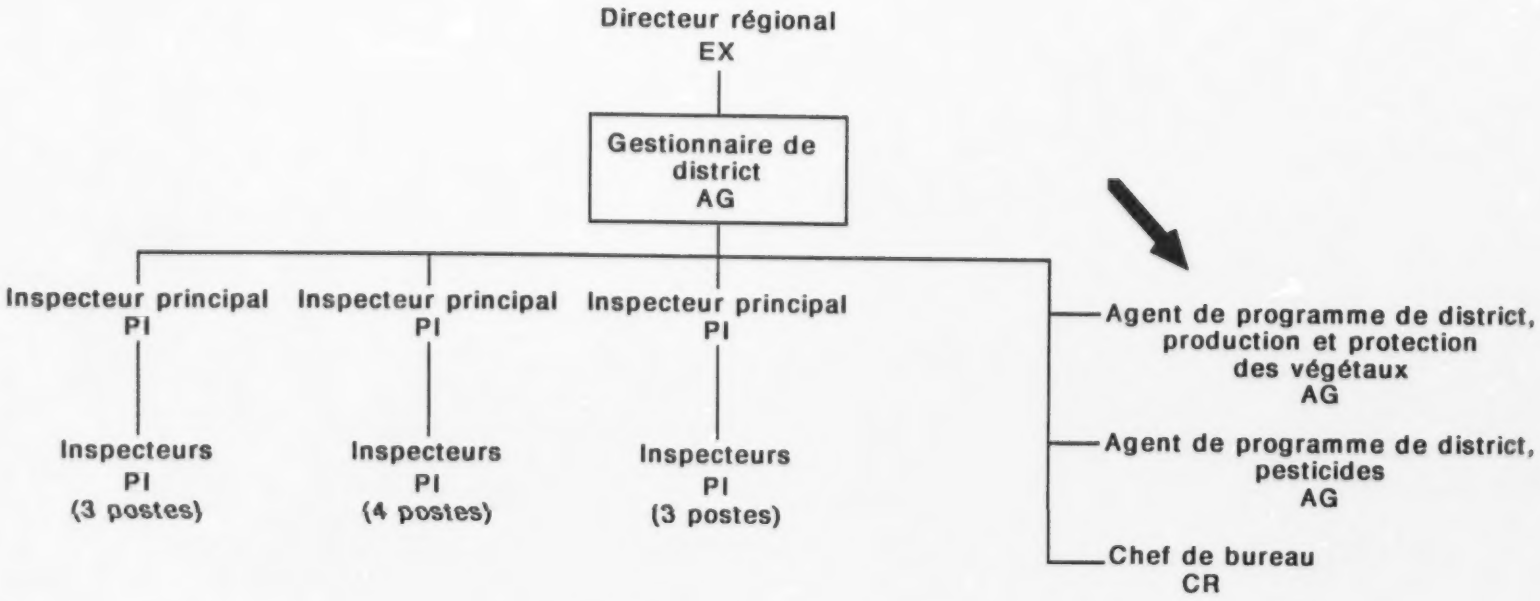
Directeur régional
EX
Gestionnaire de district
AG
Inspecteur principal
PI
Inspecteur principal
PI
Inspecteur principal
PI
Inspecteurs
PI
(3 postes)
Inspecteurs
PI
(4 postes)
Inspecteurs
PI
(3 postes)
Agent de programme de district, production et protection des végétaux
AG
Agent de programme de district, pesticides
AG
Chef de bureau
CR

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 2 Niveau: 2

Titre descriptif: Agent de programme de district
Produits végétaux et pesticides

Sous l'autorité du gestionnaire du district:

Planifier et évaluer la mise en oeuvre des activités d'inspection et d'application des règlements pour s'assurer que l'ensemble des semences, des aliments du bétail, des engrais chimiques et des produits de lutte contre les parasites sont conformes aux règlements, à la Loi relative aux semences, à la Loi relative aux aliments du bétail et sur les engrais chimiques et à la Loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides. Examiner les données fournies par le système intégré de gestion. Étudier le rendement du district par genre d'activité en fonction des résultats du travail attendu. Identifier les contradictions, analyser les facteurs qui les ont causées, proposer au gestionnaire du district et au gestionnaire régional du programme des méthodes pour aplanir les contradictions, comme, par exemple, des changements à apporter aux priorités, l'affectation des ressources humaines, la formation du personnel et l'attribution de matériel. À la lumière des activités de l'inspection et de l'application des règlements au cours des années précédentes et courante, recommander des plans de travail en vue de leur incorporation aux plans régionaux.

Élaborer des enquêtes spéciales et des investigations destinées à évaluer les conséquences de la bonne ou de la mauvaise utilisation des produits de lutte contre les parasites. Organiser et superviser la sélection des échantillons en cas de mauvais emploi. Avoir des entretiens avec des producteurs et des habitants des régions où se font les enquêtes biologiques. Assembler et analyser les résultats et recommander des alternatives pour les activités futures.

Donner des conseils de nature scientifique et technique et des renseignements sur la réglementation au personnel technique du district, aux agents d'autres ministères fédéraux et provinciaux, tels Santé et Bien-être social Canada et Environnement Canada, aux représentants de l'industrie et au grand public afin de pouvoir trouver des solutions à des problèmes et pour s'assurer que les lois, les règlements, les programmes, les politiques et les procédés sont compris et appliqués uniformément.

Surveiller et évaluer le personnel de la catégorie technique du district sur la constance et la régularité dont ce personnel fait preuve dans la mise en application des règlements et des procédés. Expliquer à l'industrie, aux organismes intéressés, à d'autres ministères et au grand public, la loi, les règlements, les politiques et les directives en vigueur ou en projet et en donner l'interprétation. Discuter des résultats des inspections, des investigations et des enquêtes avec les cadres de l'industrie, les producteurs et des fonctionnaires d'autres ministères. Expliquer les mesures correctives qui s'imposent. Recommander d'engager des poursuites judiciaires lorsque jugé nécessaire. Recommander des changements aux projets des travaux et aux techniques et méthodes d'inspection, d'investigation et d'enquête. Travailler en collaboration avec des représentants du secteur privé et des collègues des services municipaux, des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

Élaborer un plan de travail annuel portant sur la vérification du personnel technique du ministère. Accompagner les inspecteurs au cours de leurs tournées et porter un jugement sur leur rendement. Identifier les besoins de formation du personnel, donner une formation sur le tas, et faire passer des examens. Diriger la formation dans des disciplines telles que les méthodes d'inspection, les propriétés des pesticides, les techniques d'échantillonnage et l'identification des échantillons qui serviront comme pièces à conviction et pour des travaux de laboratoire.

Particularités	Degré/ points
Nature des travaux	2

Les objectifs des travaux sont clairement définis dans les plans de travail du district et sont dans le cadre des buts régionaux. Le travail implique des efforts continus dans deux domaines de spécialité, soit la pathologie des plantes et la chimie, et dans plusieurs activités de programme, celles de l'inspection, de l'application des règlements, de la conformité et de la consultation. Il implique aussi, diverses activités connexes de nature scientifique, telles que les programmes d'inspection, d'application des règlements et de conformité pour les semences, les aliments du bétail, les engrais chimiques et les produits de lutte contre les parasites. Le travail exige également l'organisation d'inspections d'enquêtes et d'application des règlements de pratique courante et d'enquêtes.

Complexité 2

Le travail exige l'utilisation de renseignements sur les plantes que l'on peut facilement se procurer dans les manuels, et l'utilisation de renseignements sur les pesticides que l'on peut obtenir des autres directions générales du ministère. L'information relative aux plantes et aux pesticides a été vérifiée par d'autres membres du ministère. Le travail exige également un échange de renseignements sur les investigations et les projets avec le personnel du ministère, les producteurs et l'industrie agricole. Le travail relatif aux deux domaines de la pathologie des plantes et de la chimie est abordé de façon conventionnelle. Le travail exige la connaissance des principes et des théories qui régissent la pathologie des plantes et la chimie.

Responsabilités professionnelles 2

Une orientation est donnée à la suite des examens quotidiens et hebdomadaires des résultats en fonction des activités attendues dans le cadre du programme du district. Il faut évaluer le travail du personnel technique du ministère pour s'assurer que les normes sont appliquées de façon convenable. Il faut faire des recommandations en vue de modifier les pratiques opérationnelles telles que l'établissement du calendrier ou la préparation des inspections. Il faut donner des conseils au personnel technique et à l'industrie sur l'interprétation et l'application des règlements et sur les méthodes de résolution des problèmes.

Responsabilités administratives 1

Il faut utiliser les installations et, parfois, attribuer des tâches à d'autres employés. Il faut coordonner les activités avec le personnel technique du district, les associations industrielles, les fabricants et d'autres ministères.

Portée des recommandations et des activités 2

Les renseignements et les résultats influent sur la réalisation des programmes, la marche des industries ou des commerces agricoles et la qualité des marchandises dans plusieurs domaines du programme dans les limites du district couverts par le poste.

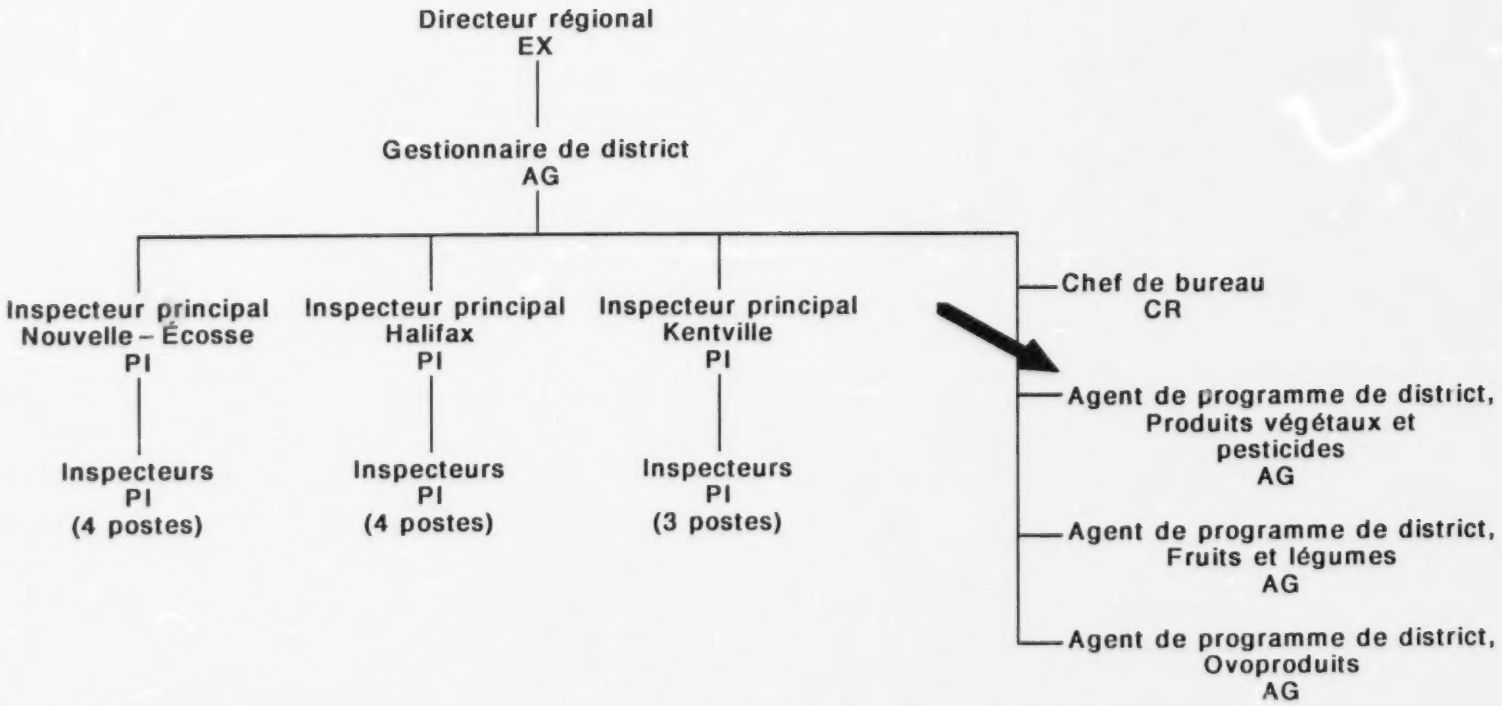
Directeur régional
EX
Gestionnaire de district
AG
Inspecteur principal
Nouvelle – Écosse
PI
Inspecteur principal
Halifax
PI
Inspecteur principal
Kentville
PI
Chef de bureau
CR
Inspecteurs
PI
(4 postes)
Inspecteurs
PI
(4 postes)
Inspecteurs
PI
(3 postes)
Agent de programme de district,
Produits végétaux et
pesticides
AG
Agent de programme de district,
Fruits et légumes
AG
Agent de programme de district,
Ovoproduits
AG

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 3 Niveau: 3

Titre descriptif: Agent régional de programme
Normes de classement des bestiaux

Sous l'autorité du gestionnaire régional de programmes:

Donne des conseils au personnel régional, gestionnaires de district et inspecteurs inclus, sur l'application, conséquente et uniforme, des lois, des politiques et des méthodes qui régissent le programme de classement des boeufs, des porcs, des veaux, des agneaux et des moutons. Analyser les problèmes causés par des controverses au sujet de l'application du programme et des techniques. Cerner les problèmes, typiques à la région, que peut soulever la classification des bestiaux. Donne des conseils éclairés, des interprétations, des renseignements et des cours sur les lois et la politique à l'industrie, aux associations commerciales, aux producteurs, à d'autres ministères et à des organismes. Porter un jugement de valeur sur les inspections, les systèmes électroniques de classement, les systèmes électroniques de saisie des données et du matériel de détection de la viande de porc exsudative, les examens techniques, et les questions de législation et de politique. Recommander des changements à la politique et aux normes de classement.

Planifier, organiser et évaluer le programme de classement des bestiaux dans le cadre de la région, comprenant l'inspection des établissements et l'attribution de catégories à divers animaux. Examiner les données fournies par le système intégré de gestion (SIG). Étudier le rendement de la région par genre d'activité par rapport aux résultats attendus. Identifier les contradictions, analyser les facteurs qui les ont causées, et recommander des changements à apporter aux priorités des activités, à l'affectation des ressources humaines, à l'utilisation des ressources, aux révisions des méthodes d'inspections et de tests, et à la formation du personnel.

Élaborer un plan de travail annuel sur le contrôle des abattoirs et des établissements de préparation des viandes. Surveiller et vérifier les inspections, la qualité des pratiques de classification et l'interprétation des normes de classement. Accompagner les inspecteurs au cours des activités de classement et évaluer leur rendement en fonction des normes nationales de classement. Identifier les besoins de formation du personnel du ministère. Élaborer, planifier et diriger un enseignement étendu des procédés et des techniques de classement des bestiaux. Évaluer les programmes de formation. Discuter des problèmes locaux avec le personnel des bureaux de district et fournir des mises à jour sur des activités et des politiques régionales et nationales.

Préparer des analyses sur le classement des bestiaux de la région. Déterminer, prévoir et recommander les ressources financières et humaines requises. Établir les indicateurs de rendement. Recommander les buts opérationnels et des programmes à court et à long termes dans le domaine de la spécialité. Organiser et administrer dans la région le programme national de classement et faire des recommandations aux cadres nationaux de la spécialité. Participer à l'élaboration du plan opérationnel pluri-annuel national pour la région et pour la Division nationale de la spécialité. Évaluer les besoins en matériel technique et s'assurer que les instruments sont bien entretenus et bien calibrés.

Préparer et établir des enquêtes spéciales sur les conditions de l'industrie du classement des bestiaux et évaluer les tendances et les développements. Identifier les impératifs de l'offre et de la demande dans la région, la qualité des classements effectués, le cheptel de la région, les problèmes que soulèvent les maladies prédominantes, les conditions du marché de l'importation et de l'exportation, les systèmes de commercialisation disponibles et l'incidence des programmes des gouvernements provinciaux sur les activités du classement des bestiaux. Rédiger, sous forme de rapports, des sommaires

de l'information relative aux tests et aux relevés, pour distribution aux établissements de préparation des viandes, aux exportateurs et aux offices de commercialisation. Diagnostiquer les domaines à problèmes éventuels, évaluer les répercussions du programme régional sur les secteurs de l'industrie et recommander des lignes de conduite alternatives.

Travailler en collaboration avec la direction des établissements, les producteurs, les organismes de l'industrie et des représentants des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux. Satisfaire aux plaintes.

Particularités	Degré/ points
Nature des travaux	3

Les objectifs des travaux sont clairement définis dans les plans de travail régionaux et sont dans le cadre des lignes directrices nationales. Le travail implique des efforts continus dans un domaine de spécialité, celui de la science animale, et dans deux activités du programme, soit les normes de classement des bestiaux et les enquêtes spéciales, à caractère unique, faites sur place. Il implique aussi diverses activités de nature scientifique, telles que l'évaluation du programme de classement des bestiaux, et l'élaboration et la mise en oeuvre de nouveaux procédés et méthodes. Le travail exige l'organisation du programme régional du classement des bestiaux, d'enquêtes spéciales et de la formation du personnel.

Complexité	3

Le travail exige l'utilisation de certaines données que l'on peut se procurer facilement dans les articles de la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada et dans des manuels, et l'utilisation d'autres données que l'on peut trouver dans les registres des fabricants locaux. Le travail exige aussi l'arbitrage en matière de différends entre le personnel du ministère, la direction des établissements de préparation des viandes et les producteurs. Le titulaire du poste procède dans la région aux essais de nouveaux procédés et méthodes de classement et recommande des améliorations. Le travail exige une connaissance des principes et des théories de la science animale et des pratiques de l'industrie des produits de l'élevage des bestiaux de la région.

Responsabilités professionnelles	3

Une orientation est donnée à la suite de chaque examen trimestriel des résultats par rapport à la prévision de la contribution régionale au programme national. Une orientation spéciale est donnée à la suite de la réception de plaintes. Le travail exige de faire une évaluation des résultats régionaux par rapport aux niveaux attendus des productivités régionale et à la politique du programme national. Il faut faire des recommandations pour faire en sorte que la contribution régionale à l'activité nationale soit telle que prévue. Il faut donner des conseils au personnel professionnel et technique et aux cadres de l'industrie des districts sur l'interprétation des politiques, des lois, des règlements et des lignes directrices, et sur la façon d'aborder les problèmes en vue de les résoudre.

Degré/
points

Responsabilités administratives — 2

Il faut planifier le travail personnel, utiliser les installations et, parfois, attribuer des tâches à d'autres membres du personnel. Il faut coordonner les activités avec le personnel professionnel et technique régional du ministère, des organismes commerciaux, des producteurs et des autres ministères.

Portée des recommandations et des activités — 3

Les décisions influent sur la réalisation des programmes et sur la marche des industries et des commerces agricoles dans un domaine de spécialité (classement des bestiaux) dans la région couverte par le poste. Les recommandations sur des mesures correctives et les décisions à prendre sur l'application des normes exercent un effet direct sur la qualité des marchandises produites. Des recommandations sont faites au gestionnaire régional du programme sur le retrait temporaire ou définitif des certificats, ou sur le besoin d'engager des poursuites judiciaires.

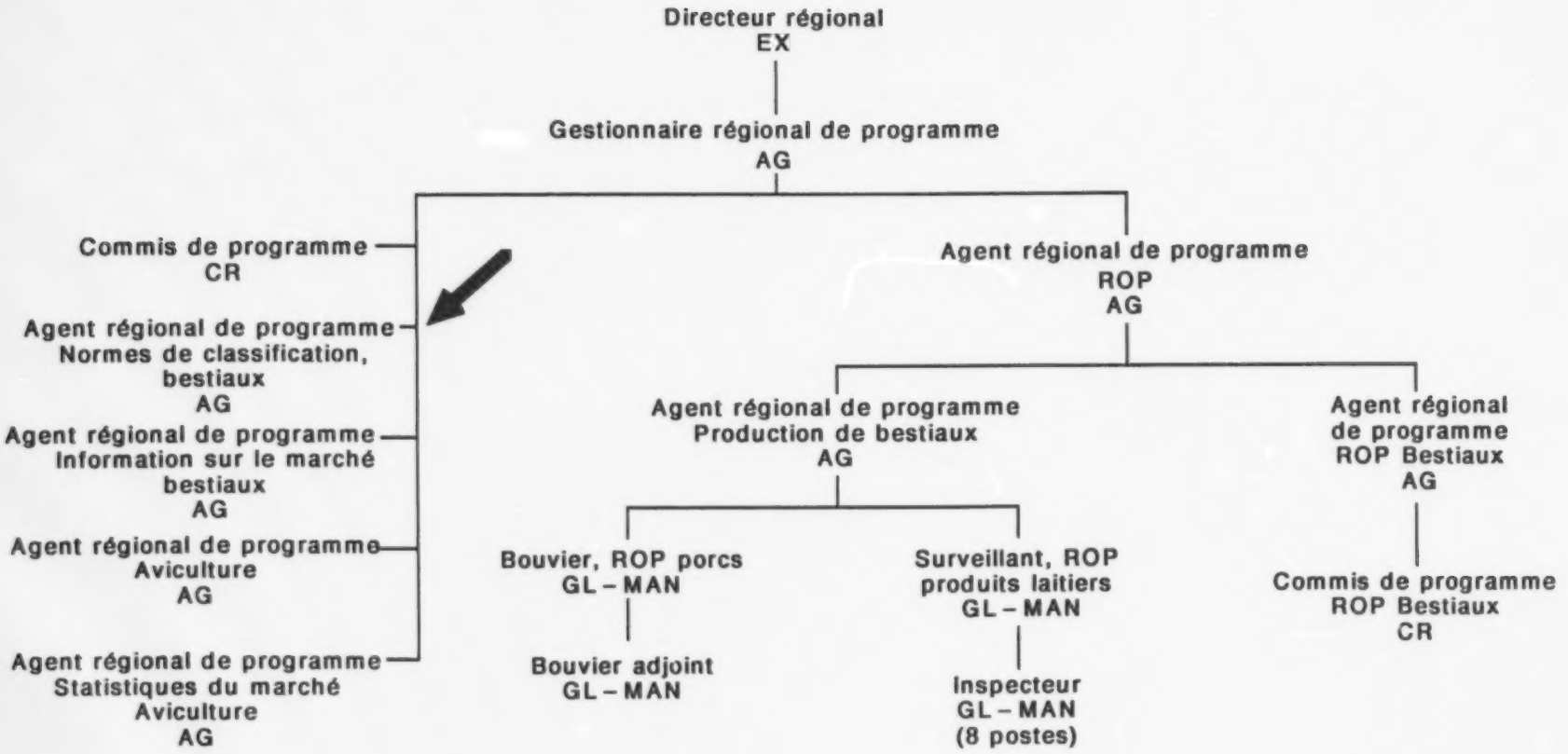
Directeur régional
EX
Gestionnaire régional de programme
AG
Commis de programme
CR
Agent régional de programme
Normes de classification, bestiaux
AG
Agent régional de programme
Information sur le marché bestiaux
AG
Agent régional de programme
Aviculture
AG
Agent régional de programme
Statistiques du marché Aviculture
AG
Agent régional de programme
ROP
AG
Agent régional de programme
Production de bestiaux
AG
Bouvier, ROP porcs
GL – MAN
Bouvier adjoint
GL – MAN
Surveillant, ROP produits laitiers
GL – MAN
Inspecteur
GL – MAN
(8 postes)
Agent régional de programme
ROP Bestiaux
AG
Commis de programme
ROP Bestiaux
CR

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 4

Niveau: 3

Titre descriptif: Agent régional de programme
Aliments du bétail et engrais chimiques

Sous l'autorité du gestionnaire régional du programme, production et protection des végétaux:

Donner des conseils au personnel régional, gestionnaires de districts et inspecteurs inclus, sur l'application, conséquente et uniforme, des lois, des politiques et des méthodes qui régissent le programme des aliments du bétail et des engrais chimiques. Analyser les problèmes soulevés par des controverses au sujet de l'exécution du programme et de techniques. Cerner les problèmes, typiques à la région, que peuvent causer la production et la distribution des aliments du bétail et des engrais chimiques. Fournir des conseils éclairés, des interprétations, des renseignements et des cours sur les lois et la politique à l'industrie, aux associations commerciales, aux producteurs, à d'autres ministères et à des organismes. Évaluer les techniques de l'inspection et les méthodologie des tests, les examens techniques et les questions de législation et de politique. Recommander des changements à la politique et aux normes de développement.

Planifier, organiser et évaluer le programme des aliments du bétail et des engrais chimiques dans le cadre de la région, comprenant l'inspection des provenderies et des établissements de production. Examiner les données fournies par le système intégré de gestion (SIG). Déterminer le rendement de la région par genre d'activité en fonction des résultats attendus. Identifier les contradictions, analyser les facteurs qui les ont causées, et recommander des changements à apporter aux priorités des activités, à l'affectation des ressources humaines, à l'utilisation des ressources, aux révisions des méthodes d'inspections et de tests, et à la formation du personnel.

Élaborer un plan de travail annuel sur le contrôle des activités d'inspections. Surveiller et vérifier les inspections et la qualité des pratiques de classification des aliments du bétail et des engrais chimiques. Accompagner les inspecteurs et évaluer leur rendement. Identifier les besoins de formation du personnel. Élaborer, planifier et diriger un enseignement étendu des procédés et des techniques de l'inspection des aliments du bétail et des engrais chimiques. Évaluer les programmes de formation. Discute des problèmes locaux avec le personnel des bureaux de district et fournir des informations nouvelles sur des activités et des politiques régionales et nationales.

Préparer des analyses sur l'activité régionale des aliments du bétail et des engrais chimiques. Déterminer, prévoir et recommander les ressources financières et humaines requises. Établir les indicateurs de rendement. Recommander les buts opérationnels et des programmes à court et à long termes dans le domaine de la spécialité. Organiser, dans le cadre régional, le programme national de l'inspection et faire des recommandations aux cadres nationaux de la spécialité. Participer à l'élaboration du plan opérationnel pluri-annuel national pour la région et la Division nationale de la spécialisté. Évaluer les besoins en matériel technique.

Préparer et établir des enquêtes spéciales sur les conditions de l'industrie des aliments du bétail et des engrais chimiques, et évaluer les tendances et les développements. Identifier les impératifs de l'offre et de la demande dans la région, les marchandises disponibles, les conditions du marché de l'importation et de l'exportation, et l'incidence des programmes des gouvernements provinciaux. Rédiger, sous forme de rapports, des sommaires des renseignements sur les tests et les enquêtes; ces rapports sont distribués aux industries des aliments du bétail et des engrais chimiques, aux producteurs et aux associations commerciales. Diagnostiquer les domaines à problèmes éventuels, évaluer les répercussions du programme régional sur les secteurs de l'industrie et recommander des lignes de conduite alternatives.

Travailler en collaboration avec les propriétaires des proveiderie et des fabriques, les producteurs, les organismes de l'industrie et les représentants des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux. Satisfaire aux plaintes.

Particularités	Degré/ points
Nature des travaux	3

Les objectifs des travaux sont clairement définis dans les plans de travail régionaux; ils sont dans le cadre des lignes directrices nationales. Le travail implique des efforts continus dans deux domaines de spécialité, ceux des aliments du bétail et des engrais chimiques, et dans plusieurs activités du programme comprenant des enquêtes approfondies sur l'incidence des additifs aux aliments du bétail. Il implique aussi diverses activités de nature scientifique, telles que le contrôle du programme d'inspection des aliments du bétail et des engrais chimiques, et l'élaboration de normes. Le travail exige l'organisation d'enquêtes spéciales, d'investigations et de formation dans la spécialité des aliments du bétail et des engrais chimiques.

Complexité	3

Le travail exige la compilation et utilisation des données et des renseignements provenant de l'industrie réglementée. Les renseignements obtenus à partir des résultats des enquêtes sur les aliments du bétail et les engrais chimiques sont souvent en contradiction avec les réclamations de l'industrie; il faut donc procéder à une contre-vérification par de nouvelles enquêtes. Le travail exige aussi l'arbitrage des différends entre les laboratoires du ministère, l'industrie réglementée et les consommateurs. De nouveaux procédés et méthodes d'inspections sont mis à l'essai dans la région, et des recommandations d'améliorations sont faites. Le travail exige une connaissance des principes et des théories de la chimie, et des pratiques de l'industrie régionale de la production des aliments du bétail et des engrais chimiques.

Responsabilités professionnelles	3

Une orientation est donnée à la suite de chaque examen trimestriel des résultats par rapport à la prévision de la part régionale de la contribution nationale au programme national. Une orientation est fournie sur des questions spécifiques à la suite de la réception des plaintes. Le travail exige une évaluation des résultats régionaux par rapport aux activités attendues dans le cadre de la spécialité des aliments du bétail et des engrais chimiques. Des recommandations sont formulées pour faire en sorte que la contribution régionale à l'activité nationale soit telle que prévue. Il faut donner des conseils au personnel professionnel et technique et au secteur privé des districts sur l'interprétation des politiques, des lois, des règlements et des lignes directrices, et sur la façon d'aborder les problèmes en vue de les résoudre.

Degré/
points

Responsabilités administratives — 2

Il faut planifier le travail personnel, utiliser les installations et, parfois, attribuer des tâches à d'autres membres du personnel. Il faut coordonner les activités avec le personnel professionnel et technique régional du ministère, les associations de l'industrie, les fabricants et d'autres ministères.

Portée des recommandations et des activités — 3

Les décisions influent sur la réalisation des programmes et sur la marche des industries et des commerces agricoles dans deux domaines de spécialité (aliments du bétail et engrais chimiques) dans la région couverte par le poste. Les recommandations sur des mesures correctives et les décisions prises sur l'application des normes exercent un effet direct sur la qualité des marchandises fabriquées. Des recommandations sont faites au gestionnaire régional du programme sur le retrait temporaire ou définitif des certificats, ou sur le besoin d'engager des poursuites judiciaires.

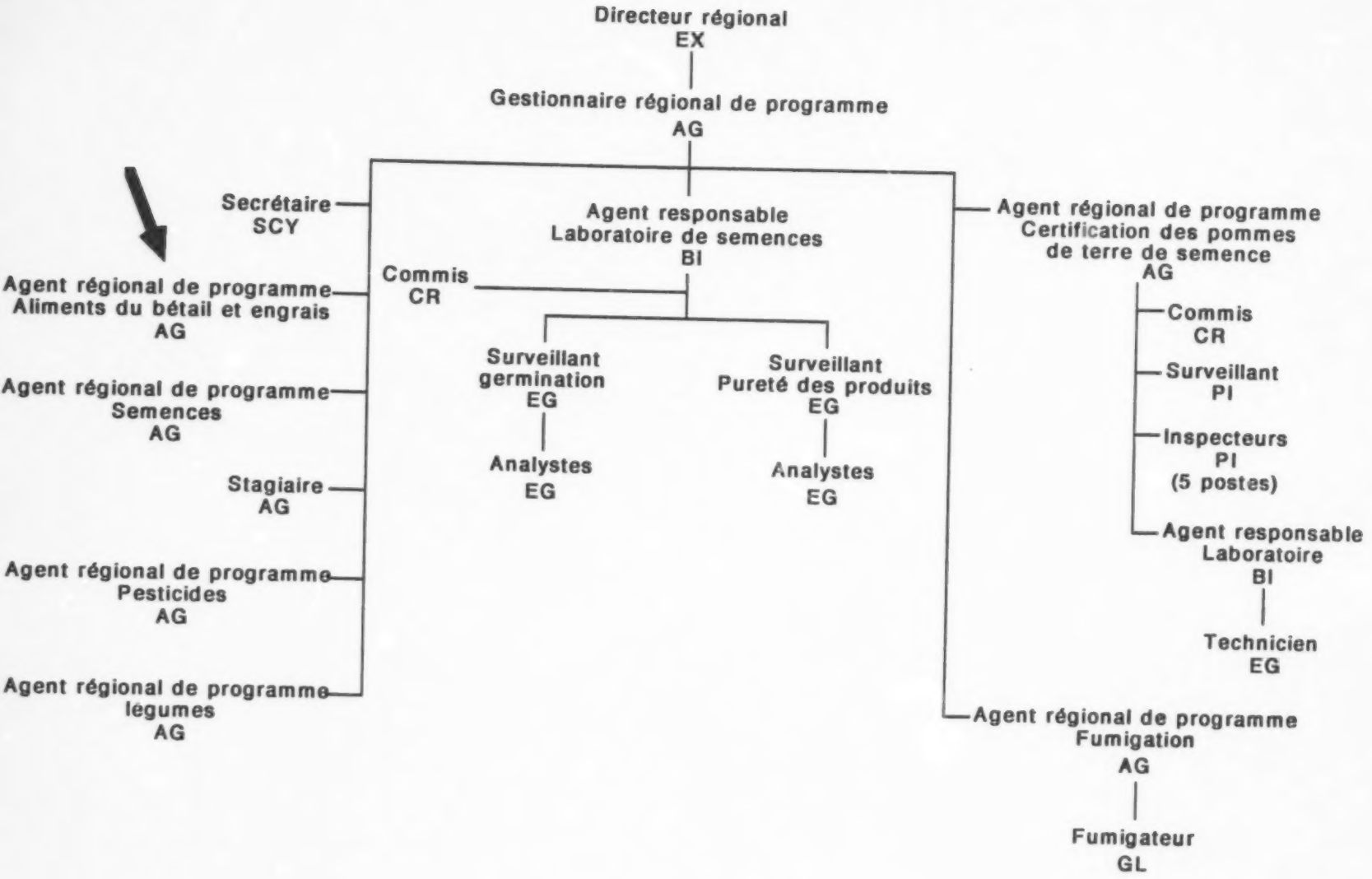
Directeur régional
EX
Gestionnaire régional de programme
AG
Secrétaire
SCY
Agent régional de programme
Aliments du bétail et engrais
AG
Agent régional de programme
Semences
AG
Stagiaire
AG
Agent régional de programme
Pesticides
AG
Agent régional de programme
légumes
AG
Agent responsable
Laboratoire de semences
BI
Commis
CR
Surveillant
germination
EG
Analystes
EG
Surveillant
Pureté des produits
EG
Analystes
EG
Agent régional de programme
Certification des pommes
de terre de semence
AG
Commis
CR
Surveillant
PI
Inspecteurs
PI
(5 postes)
Agent responsable
Laboratoire
BI
Technicien
EG
Agent régional de programme
Fumigation
AG
Fumigateur
GL

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 5

Niveau: 4

Titre descriptif: Gestionnaire de district, London

Sous l'autorité du directeur régional, Ontario:

Planifier, organiser, diriger et contrôler la mise en oeuvre de programmes qui régissent la production et la transformation des produits laitiers, des fruits et des légumes, du bétail, de la volaille, et des produits végétaux, et qui, de plus, sont destinés à s'assurer qu'un vaste choix de plantes et de matières végétales ne sont pas atteintes de maladies. Évaluer et contrôler les activités des programmes dans le district pour s'assurer que les normes de qualité sont appliquées de façon uniforme et que les programmes sont réalisés de façon compatible avec les conventions nationales et internationales.

Évaluer et contrôler les activités des programmes dans le district pour s'assurer de l'uniformité des normes de qualité et de l'exécution des programmes. Porter un jugement sur les recommandations que fait l'industrie agricole réglementée au sujet des normes de qualité. Évaluer l'efficacité du travail sur le terrain et en laboratoire. Donner des directives relatives aux mesures correctives à prendre. Définir les objectifs et les lignes directrices du district. Fixer les buts des programmes opérationnels à court et à long termes, et déterminer les besoins en ressources financières et humaines. Faire des recommandations au sujet de l'élaboration de plans opérationnels pluri-annuels régionaux et nationaux. Établir les priorités en ce qui concerne les inspections, les enquêtes spéciales, les enquêtes et d'autres activités. Réaffecter les ressources dans le cadre du district et s'assurer de la mise en oeuvre des procédés utiliser pour atteindre les buts des programmes. S'assurer que les activités des programmes dans le district sont coordonnées avec les activités des producteurs, des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

Diriger et coordonner le travail des employés du district dans plusieurs bureaux de sous-districts. Sélectionner et former les membres du personnel et évaluer leur rendement. Élaborer la structure opérationnelle et recommander la classification des postes. Résoudre des problèmes de relations avec le personnel et agir en qualité d'intimé de la direction au cours de la première étape des procédures de règlement des griefs.

Contrôler la progression des activités d'enquête et d'application des règlements. Porter un jugement sur des cas de litiges éventuels et recommander au Directeur régional les mesures à prendre. Donner des conseils à ses subalternes sur les fonctions opérationnelles et de direction. Planifier les programmes de formation destinés à améliorer le rendement du personnel du district, comme, par exemple, dans l'application des normes d'inspection, des critères des catégories et de la gestion du travail. Régler les différends plus sérieux qui peuvent surgir entre les superviseurs du district et les cadres supérieurs de l'industrie agricole, les producteurs et les offices de commercialisation.

Évaluer le contenu et les recommandations des rapports et des enquêtes spéciales. Évaluer leur incidence sur les récoltes, la production animale et la transformation des viandes dans le district en fonction de la diffusion des techniques, de la production, des débouchés et de la capacité de transformation des produits dans le cadre des programmes d'inspection des denrées gérées par la Direction. Donner des conseils à l'industrie réglementée sur les techniques et le matériel de transformation en vue d'améliorer l'efficacité des établissements et la qualité des produits.

Diriger, dans le cadre des programmes d'inspection des denrées gérées par la Direction, la diffusion des innovations techniques parmi les prcducteurs et les représentants des industries par le déploiement de spécialistes des catégories techniques, professionnelles et scientifiques qui ont pour tâche de résoudre des problèmes précis. Donner des renseignements aux représentants de l'industrie sur la refonte des politiques, des programmes et des lois du ministère.

Étudier et évaluer les rapports et les propositions de modifications aux programmes que lui soumettent ses subordonnés. Recommander des modifications à apporter aux méthodes d'inspection, aux procédés, aux conceptions de programmes et aux exigences des actes législatifs.

Travailler en collaboration avec des fonctionnaires d'autres ministères fédéraux d'autre paliers, de gouvernement et de gouvernements étrangers, des producteurs, des organisations de l'industrie, ainsi qu'avec le secteur de l'importation et de l'exportation.

Particularités	Degré/ points
Nature des travaux	4

Le travail exige la définition des objectifs de réalisation des programmes du district établis selon les lignes directrices nationales et régionales. Le travail implique des efforts continus dans divers domaines de spécialités dans le district: élevage du bétail, aviculture, produits laitiers, fruits et légumes, production et protection des végétaux, et dans plusieurs activités de programmes incluant les inspections, l'application des règlements, la consultation, l'indemnisation et le développement économique. Le travail implique un grand nombre d'activités administratives et scientifiques: recommandations sur les ressources financières, matérielles et humaines requises pour la mise en oeuvre des programmes du district; contrôle des inspections de la production et de la distribution des produits laitiers, des fruits et légumes, du bétail, de la volaille et des produits végétaux; évaluation des constatations des enquêtes biologiques spéciales. Le travail exige la planification, l'intégration et l'organisation des programmes d'inspection, d'enquête, de consultation et d'enquête spéciale dans le district; il faut aussi faire des recommandations d'amendements aux règlements et aux lois.

Complexité	4

Le travail exige de choisir et d'utiliser des données qui doivent être obtenues par la création de sources dans le district et l'investigation sur ces sources. Les renseignements se rapportant aux programmes du district étant fortement contradictoires et incompatibles doivent souvent être corroborés par des études périodiques à long et à court termes. Le travail exige aussi de résoudre des problèmes qui existent entre des ministères provinciaux et étrangers et d'autres ministères fédéraux du district, et les producteurs et l'industrie. Il faut élaborer de nouveaux moyens opérationnels pour mener à bonne fin dans le district les activités de plusieurs programmes. Le travail exige une connaissance des principes, des théories et des pratiques de la science agricole et des innovations techniques dans les industries apparentes du district.

Degré/
points

Responsabilités professionnelles — 4

Une orientation est donnée par le directeur régional à la suite de l'examen annuel des buts et des objectifs relatifs à la nature des ressources disponibles et, de la part du gestionnaire régional des programmes, d'une orientation au sujet de la prévision de la contribution du district aux programmes régionaux définis. Le travail exige l'évaluation des décisions prises par le personnel du district. Il faut faire des recommandations sur la façon d'aborder le travail pour faire en sorte que, dans les divers domaines de spécialité, la contribution prévue du district à l'activité régionale soit rendue opérationnellement possible. Il faut donner des conseils au personnel professionnel et technique et à l'industrie de l'agriculture dans le district de London sur l'interprétation des règlements, des lignes directrices et des méthodes qui s'appliquent aux diverses spécialités.

Responsabilités administratives — 5

Il faut planifier, contrôler et approuver les dépenses de fonds et diriger un personnel important qui exécute plusieurs programmes dans le district de London. Il faut coordonner les activités du district dans plusieurs domaines des programmes avec le personnel des programmes régionaux du ministère, des associations de l'industrie, des ministères étrangers et d'autres ministères fédéraux.

Portée des recommandations et des activités — 4

Les décisions et recommandations influent sur la direction et la réalisation des programmes, le développement économique, et sur le lancement et le maintien des industries ou des entreprises agricoles dans plusieurs domaines de spécialisation au sein du district géré par le titulaire. Les décisions sur l'affectation des ressources du ministère et l'échelonnement du travail ont des répercussions sur le succès commercial des producteurs. Les recommandations soumises au sein des comités s'occupant des ententes de développement économique régional (EDER) influent sur le développement de l'industrie agricole dans le district.

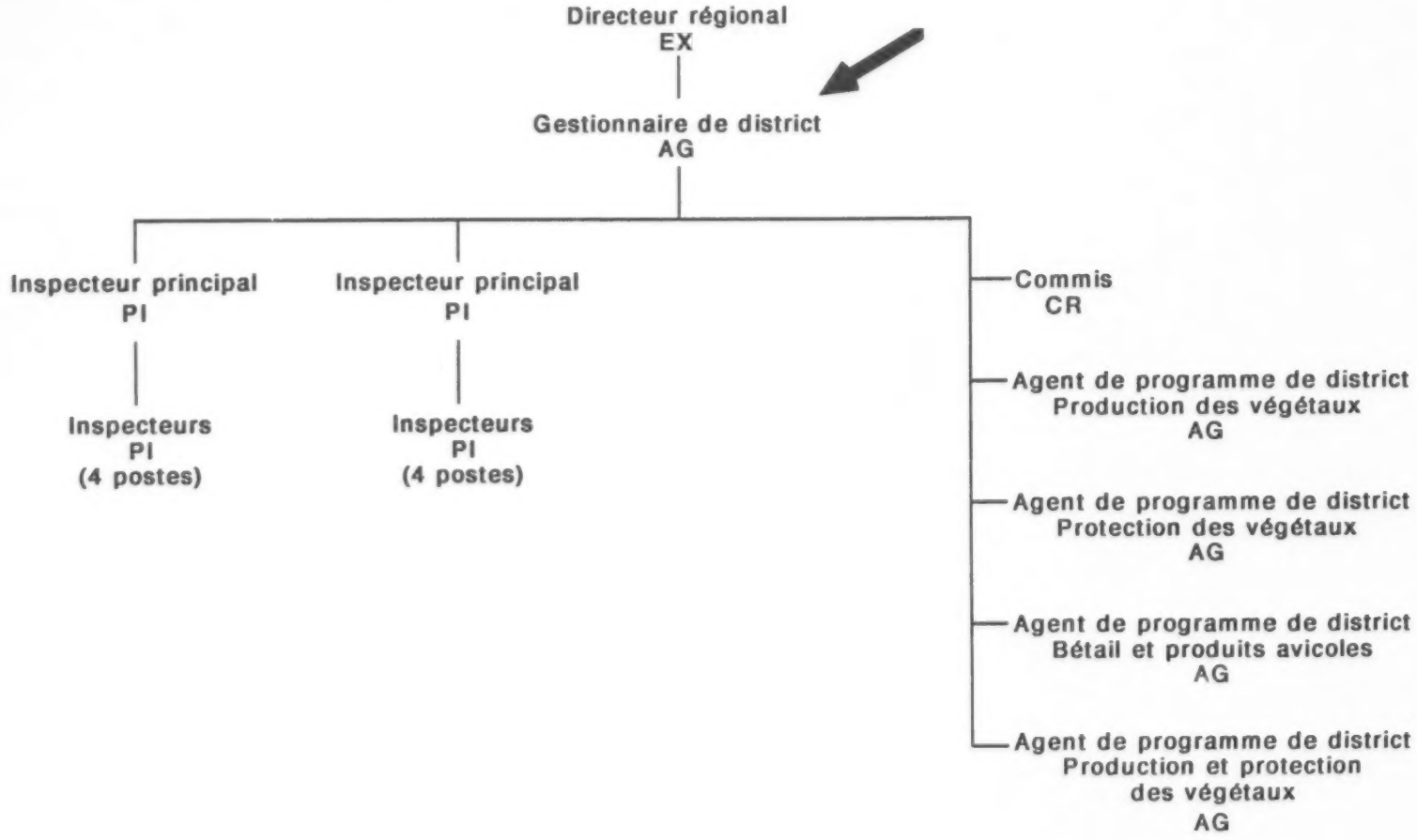
Directeur régional
EX
Gestionnaire de district
AG
Inspecteur principal
PI
Inspecteur principal
PI
Commis
CR
Inspecteurs
PI
(4 postes)
Inspecteurs
PI
(4 postes)
Agent de programme de district
Production des végétaux
AG
Agent de programme de district
Protection des végétaux
AG
Agent de programme de district
Bétail et produits avicoles
AG
Agent de programme de district
Production et protection
des végétaux
AG

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 6

Niveau: 5

Titre descriptif: Gestionnaire régional de programme
Production et protection des végétaux

Sous l'autorité du directeur régional:

Planifier et contrôler les programmes régionaux de conformité et de consultation en matière de santé et de sécurité, qui comprennent des activités d'inspection, d'enquête, de contrôle de la qualité et de l'application des règlements dans les catégories des semences, des aliments du bétail, des engrais chimiques, des pesticides, des inspections phytosanitaires des plantes, des produits végétaux et des matérières végétales. Contrôler les résultats des inspections et des travaux de laboratoire dans la région, et examiner et évaluer les activités des programmes. Négocier les charges de travail des enquêtes, des investigations et des inspections qui s'étendent sur plusieurs districts afin que le travail puisse s'effectuer de façon uniforme et conforme; négocier aussi des projets d'enquêtes biologiques spéciales. Identifier les besoins en formation dans des domaines relatifs aux programmes et s'assurer que les programmes de formation sont réalisés. Étudier les questions controversées et recommander des solutions. Donner au personnel, à l'industrie et à d'autres organismes l'interprétation des lignes directrices et des procédés du ministère, surtout dans des domaines juridiquement ambigus. Élaborer et rédiger des politiques, des lignes directrices et des procédés, nouveaux ou révisés, de nature opérationnelle ou de conformité.

Élaborer le plan de travail régional annuel. Évaluer les possibilités d'analyses et d'inspections dans la région. Évaluer les tendances relatives à la santé et à la sécurité, la production, la technologie, au transport, à la commercialisation et au contrôle qualitatif et phytosanitaire de l'industrie de la production et de la protection des végétaux. Élaborer des procédés et des spécifications, nouveaux ou modifiés, des activités régionales. Examiner la valeur des activités d'inspections et de projets. Concevoir des projets et négocie la participation des districts. Vérifier, examiner et évaluer le rendement régional en fonction des buts poursuivis, et recommander des stratégies destinées à corriger les déviations.

Négocier des accords de partage des travaux avec des fonctionnaires du gouvernement de l'Alberta, les universités et l'industrie, pour rendre plus faciles les efforts du travail coopératif et pour réaliser des projets destinés à identifier et à neutraliser les parasites qui sont nuisibles aux récoltes, à la sylviculture et à certaines espèces de plantes horticoles. Négocier des accords similaires de partage des travaux avec Santé et Bien-être social Canada, Consommation et Corporations Canada, Environnement Canada et d'autres directions générales d'Agriculture Canada.

Diriger les enquêtes sur la violation des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, à la qualité des produits et aux normes de la sous-traitance. Prendre en charge les inquiétudes exprimées par les producteurs, les consommateurs et les associations commerciales. Apaiser les conflits graves qui éclatent dans la région entre les cadres du secteur privé et les fonctionnaires affectés aux spécialités de la production et de la protection des végétaux.

Faire des recommandations au sujet de décisions importantes sur l'application des règlements qui peuvent avoir de graves contrecoups socio-économiques. Présider des audiences où sont impliquées des sociétés nationales ou multinationales qui sont en affaires dans la région et recommander des poursuites judiciaires ou le retrait des certificats lorsque jugé nécessaire.

Examiner les tendances et les pratiques du secteur privé, les opinions légales, les décisions des tribunaux, les interprétations et la législation. Recommander des changements aux règlements pour corriger les faiblesses de la législation et pour assurer la compatibilité avec les lois provinciales et l'évolution technologiques. Étudier si les propositions relatives aux règlements et à la consultation peuvent être mises à exécution ainsi que leur incidence sur les programmes régionaux.

Donner au personnel et aux cadres régionaux des conseils sur la façon dont les nouvelles tendances, techniques, lois et politiques influent sur les programmes. Informer et renseigner l'industrie et d'autres groupes intéressés sur les programmes relatifs à la production et à la protection des végétaux.

Travailler en collaboration avec des fonctionnaires haut placés de son ministère ou d'autres ministères, avec d'autres paliers de gouvernement, des gouvernements étrangers, des maisons d'enseignement, des industries, des groupements de consommateurs et des associations professionnelles.

Administrer la section de la production et de la protection des végétaux de la région de l'Alberta, comprenant la gestion des années-personne, des salaires et des fonds de fonctionnement et de capital. Définir la structure et les responsabilités des effectifs. Sélectionner, former, conseiller et évaluer le personnel. Trouver des solutions aux problèmes relatifs au rendement du travail et à la discipline. Représenter la direction générale au cours des procédures de griefs et des réunions entre le syndicat et la direction.

Particularités	Degré/ points
Nature des travaux	5

Le travail exige de définir les objectifs du programme portant sur la production et la protection des végétaux dans la région de l'Alberta établis selon les lignes directrices nationales. Le travail implique des efforts continus au niveau régional dans plusieurs domaines de spécialités: pathologie des plantes, entomologie et toxicologie; étude poussée des tendances, des pratiques et des politiques dans le domaine de la production et de la protection des végétaux, et poursuite de plusieurs études dans des domaines variés comme ceux de l'entomologie (spongieuse) et de la microbiologie (nématode doré). Le travail implique un grand nombre d'activités de nature administrative ou scientifique, telles que l'évaluation du rendement des programmes régionaux d'inspection, la prise de dispositions nécessaires pour assurer la formation scientifique et technique, et les offres de conseils. Il faut procéder à la planification et à l'organisation des services régionaux de la production et de la protection des végétaux, de l'inspection, de la vérification et de la consultation; il faut aussi faire des recommandations sur les politiques, les programmes et les stratégies qui entrent dans le cadre des programmes nationaux relatifs à la production et à la protection des végétaux.

Complexité	5

Le travail exige de choisir et d'utiliser des données et des renseignements qu'il peut trouver dans des manuels, des lignes directrices, des sources de l'industrie régionale et des publications scientifiques. L'information relative à la production et à la protection des végétaux doit être corroborée par des études spéciales et des analyses critiques. Il faut rendre des sentences arbitrales au nom de son personnel en cas de différends graves avec l'industrie et le grand public lorsque les règlements sur la qualité des produits ne sont pas respectés, ou en cas de différends de nature juridictionnelle entre des ministères fédéraux. Il faut élaborer de nouveaux procédés ou de nouveaux moyens d'aborder au niveau régional les programmes relatifs à la production

Degré/
points

et à la protection des végétaux (la déréglementation, par exemple). Le travail exige la connaissance des principes, des théories et des pratiques de l'entomologie et de la pathologie, ainsi que des pratiques de l'industrie, des progrès techniques réalisés et de leur incidence sur les besoins nationaux en matière de réglementation.

Responsabilités professionnelles 5

Une orientation est donnée par le directeur régional à la suite de l'examen annuel des buts du programme relatifs à la nature des ressources disponibles et, de la part du directeur du programme national, d'une orientation au sujet de la prévision de la contribution régionale au programme national. Le travail exige une évaluation des résultats des études. Des recommandations sont faites sur des modifications à apporter aux activités courantes du programme, ou sur la mise sur pied de nouveaux programmes relatifs à la production et à la protection des végétaux. Il faut donner des conseils autorisés au personnel du ministère et à l'industrie agricole nationale au sujet des programmes, des politiques, des lois, des règlements et des lignes directrices qui se rapportent à la spécialité de la production et de la protection des végétaux.

Responsabilités administratives 4

Il faut planifier et contrôler l'utilisation des installations régionales, et dirige un personnel professionnel et un laboratoire de semences qui réalisent dans la région de l'Alberta le programme de la production et de la protection des végétaux. Il faut coordonner les activités régionales dans le domaine de la spécialité de la production et de la protection des végétaux avec les fonctionnaires de l'administration centrale et régionale et avec l'industrie, les associations nationales et provinciales, les ministères des pays étrangers et d'autres ministères fédéraux.

Portée des recommandations et des activités 4

Les décisions influent sur l'élaboration, l'exécution et la réalisation des programmes et sur le développement économique, ainsi que sur la création et la survie des industries et des commerces agricoles dans les domaines de la spécialité de la production et de la protection des végétaux dans la région de l'Alberta couverte par le poste. Les recommandations exercent un effet direct sur les définitions des politiques nationales relatives à la production et à la protection des végétaux. La tenue des audiences de justifications qui précèdent le retrait temporaire ou définitif des certificats ou des enregistrements ont des répercussions sur la continuité des activités économiques de la région. Des recommandations sont faites à l'administration centrale sur l'annulation des enregistrements.

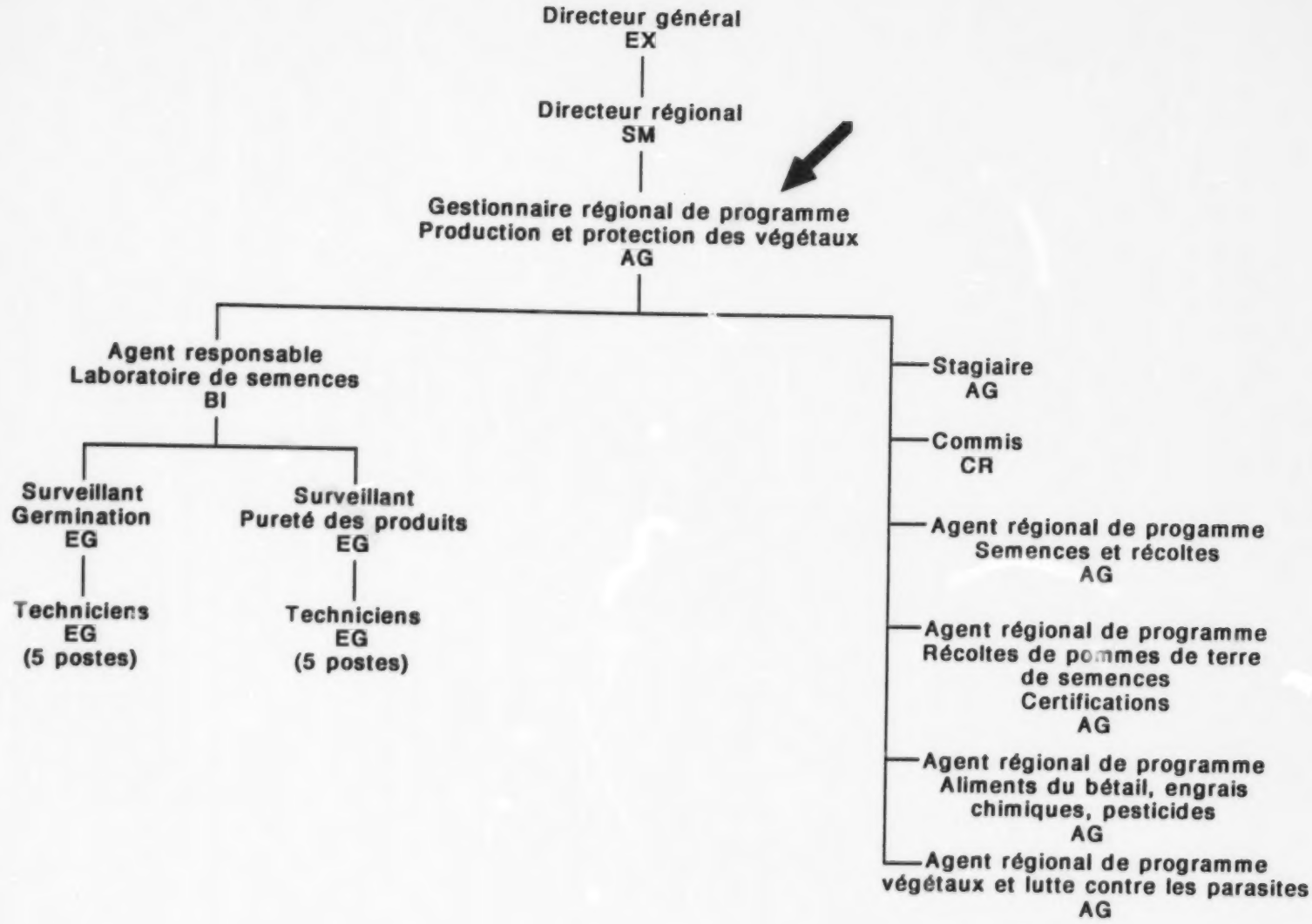
Directeur général
EX
Directeur régional
SM
Gestionnaire régional de programme
Production et protection des végétaux
AG
Agent responsable
Laboratoire de semences
BI
Surveillant
Germination
EG
Techniciens
EG
(5 postes)
Surveillant
Pureté des produits
EG
Techniciens
EG
(5 postes)
Stagiaire
AG
Commis
CR
Agent régional de progamme
Semences et récoltes
AG
Agent régional de programme
Récoltes de pommes de terre
de semences
Certifications
AG
Agent régional de programme
Aliments du bétail, engrais
chimiques, pesticides
AG
Agent régional de programme
végétaux et lutte contre les parasites
AG

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 7

Niveau: 5

Titre descriptif: Directeur associé
Produits laitiers

Sous l'autorité du directeur, Division des produits laitiers, des fruits et légumes:

Diriger les activités de développement, de sciences et de techniques, d'actes déclaratoires et de législation destinées à planifier, à organiser, à évaluer et à vérifier les programmes nationaux relatifs à l'inspection des produits laitiers (beurre, fromages, yogourts, crèmes glacées, lait écrémé en poudre). Définir les objectifs, les priorités et les buts précis de la réglementation de l'industrie nationale des produits laitiers et de la réglementation des produits importés. Évaluer les étapes successives de l'exécution du programme et la façon dont l'industrie réglementée se conforme aux normes. Recommander les affectations des ressources nécessaires à la réalisation du programme.

Élaborer les programmes de contrôle de la qualité, d'examen et de vérification destinés à assurer à travers le Canada la crédibilité et l'uniformité des inspections et des données analytiques. Définir, pour toutes les régions, les objectifs analytiques et du contrôle de la qualité des inspections. Identifier les besoins d'études d'efficacité en laboratoire, et d'activités d'inspection et de consultations; identifier aussi les objectifs de la qualité du travail qu'exécutent les laboratoires régionaux. Évaluer le rendement des programmes régionaux et recommander des mesures correctives.

Diriger l'élaboration de nouvelles stratégies des programmes nationaux et internationaux relatifs à l'inspection des produits laitiers et du contrôle de l'étiquetage des aliments que véhiculent les maladies. Diriger l'amélioration et la réalisation des programmes conjoints du fédéral et des provinces relatifs à l'inspection des produits laitiers et aux contrôles réglementes pour la protection des consommateurs canadiens.

Étudier et évaluer et déterminer, conjointement avec les cadres supérieurs de Santé et Bien-être social Canada, les modifications de caractère épidémiologique proposées aux règlements sur les aliments et drogues et déterminer si elles sont acceptables et opérationnellement et techniquement exécutables, ainsi que leur équilibre coûts-avantages et leur incidence sur les produits laitiers, l'industrie et le programme de l'inspection des aliments.

Diriger la mise en oeuvre de la recherche sur la salubrité des aliments ayant rapport aux produits laitiers et à l'élaboration des politiques nationales sur les normes de salubrité et d'exportation. Participer à l'établissement des normes et des codes internationaux comme, par exemple, la révision du Codex Alimentarius.

Évaluer l'efficacité des lois, des politiques, des règlements et des programmes relatifs à l'application de la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada. Diriger le développement et l'amélioration de la législation, telles les modifications à la Loi sur les produits laitiers du Canada et les règlements sur les produits laitiers. Trancher les cas d'application de règlements, de certifications et d'enregistrements litigieux.

Travailler en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, Pêches et Océans Canada, Consommation et Corporations Canada, Expansion industrielle régionale, la Commission canadienne des produits laitiers et les ministères provinciaux pour combler les lacunes des règlements et supprimer leur double emploi, et pour vérifier les nouveaux règlements relatifs à l'inspection des aliments. Assurer la réglementation du mouvement de l'importation et de l'exportation des produits laitiers, et examiner les installations de production et de transformation, ainsi que les systèmes d'inspection des pays étrangers. Entrer en consultation et en négociation avec les fonctionnaires des pays étrangers pour abaisser les barrières douanières de nature non tarifaire qui empêchent les échanges entre les pays. Négocier avec les gouvernements provinciaux la fourniture des services d'inspection. Encourager le maintien du système d'inspection fédéral-provincial pour se conformer aux exigences pour fins d'exportation des pays étrangers.

Faire partie des comités consultatifs du gouvernement - consommateurs et gouvernement - industrie, sur la salubrité des aliments, les normes, les catégories et les innovations technologiques comme, par exemple, l'état des succédanés, tels les succédanés de fromages. En sa qualité de directeur, représenter le ministère au conseil d'administration du Conseil national de l'industrie laitière, de la Commission canadienne du lait et de la Fédération canadienne des producteurs de lait. Procéder à la mise en valeur des programmes et des politiques relatifs aux produits laitiers auprès de l'industrie réglementée et des marchés internationaux. Donner des conseils aux cadres supérieurs du ministère et du gouvernement, à l'industrie et au grand public sur le programme national de l'inspection des produits laitiers.

Diriger la Division des produits laitiers, comprenant la gestion des années-personne et des fonds de fonctionnement. Sélectionner, former, conseiller et évaluer le personnel.

Particularités	Degré/ points
Nature des travaux	5

Le travail exige de définir les politiques nationales et les objectifs du programme relatifs à la spécialité des produits laitiers. Le travail porte sur un domaine de spécialité du programme national, celui des produits laitiers. Il implique des études poussées sur les tendances, les politiques et les programmes des industries et des marchés des produits laitiers canadiens et étrangers. Le travail implique diverses activités de nature administrative et scientifique, telles que l'évaluation opérationnel des programmes et de la législation, et les règlements nationaux et internationaux sur l'inspection, la classification, et la santé et la sécurité. Il faut planifier et organiser les programmes nationaux sur l'enregistrement des établissements laitiers, les laboratoires, la production, l'inspection, la classification, la législation et l'étiquetage, l'enseignement et la réglementation.

Complexité	5

Le travail exige de faire une sélection de données à partir de sources étrangères et canadiennes, et assembler et évaluer des données obtenues à la suite d'études et d'enquêtes poussées. Il faut analyser et valider l'information fournie par les enquêtes sur les produits laitiers avant de l'utiliser. Le travail exige aussi de trouver des solutions aux problèmes qui pourraient exister entre les organismes gouvernementaux et l'industrie agricole, tant canadienne qu'étrangère. Il faut élaborer de nouvelles stratégies pour promouvoir l'industrie laitère au Canada. Ce travail exige une connaissance des théories et des principes de la science des produits laitiers et des pratiques agricoles, nationales et internationales, relatives à la production et à la commercialisation des aliments.

Degré/
points

Responsabilités professionnelles — 5

À la suite de l'examen annuel portant sur la réalisation du programme des produits laitiers par rapport aux objectifs nationaux, le directeur donne une orientation sur le mandat du programme national des produits laitiers. Le travail exige une évaluation du résultat des études. Des recommandations sont faites sur des modifications aux activités courantes du programme ou sur la création de nouveaux programmes relatifs aux produits laitiers. Des conseils autorisés sont donnés au personnel du ministère et aux industries nationales et internationales des produits laitiers sur divers sujets, incluant ceux des normes de santé et de sécurité, des services d'inspection et de l'élaboration de règlements canadiens.

Responsabilités administratives — 4

Planifier et contrôler l'organisation, l'évaluation et la vérification du programme national de l'inspection des produits laitiers, et recommander les dépenses du fonds de fonctionnement et de recherche attribué au programme des produits laitiers. Diriger un personnel professionnel qui réalise le programme national des produits laitiers. Coordonner les activités nationales et internationales dans le domaine de la spécialité des produits laitiers avec le personnel régional du ministère, les associations nationales, les organismes de réglementation internationaux, des ministères des pays étrangers et d'autres ministères du gouvernement canadien. Coordonner l'élaboration des normes à l'échelle du Canada pour satisfaire aux exigences des organismes de réglementation étrangers.

Portée des recommandations et des activités — 5

Les décisions et les recommandations influent sur l'élaboration, la mise en oeuvre et la réalisation des programmes nationaux et internationaux, le développement économique, et la création et la continuité des industries ou des commerces agricoles et alimentaires nationaux dans un domaine de spécialité, celui des produits laitiers. Les décisions prises sur les politiques, les règlements et les normes exercent un effet direct sur les coûts de fonctionnement associés à l'industrie nationale. Les recommandations faites au sujet des normes du codex international ont une incidence sur le marché de l'importation et de l'exportation des produits laitiers. Les décisions finales sur le retrait des enregistrements des entreprises commerciales influent sur l'abandon ou la poursuite des activités économiques individuelle sur le plan national.

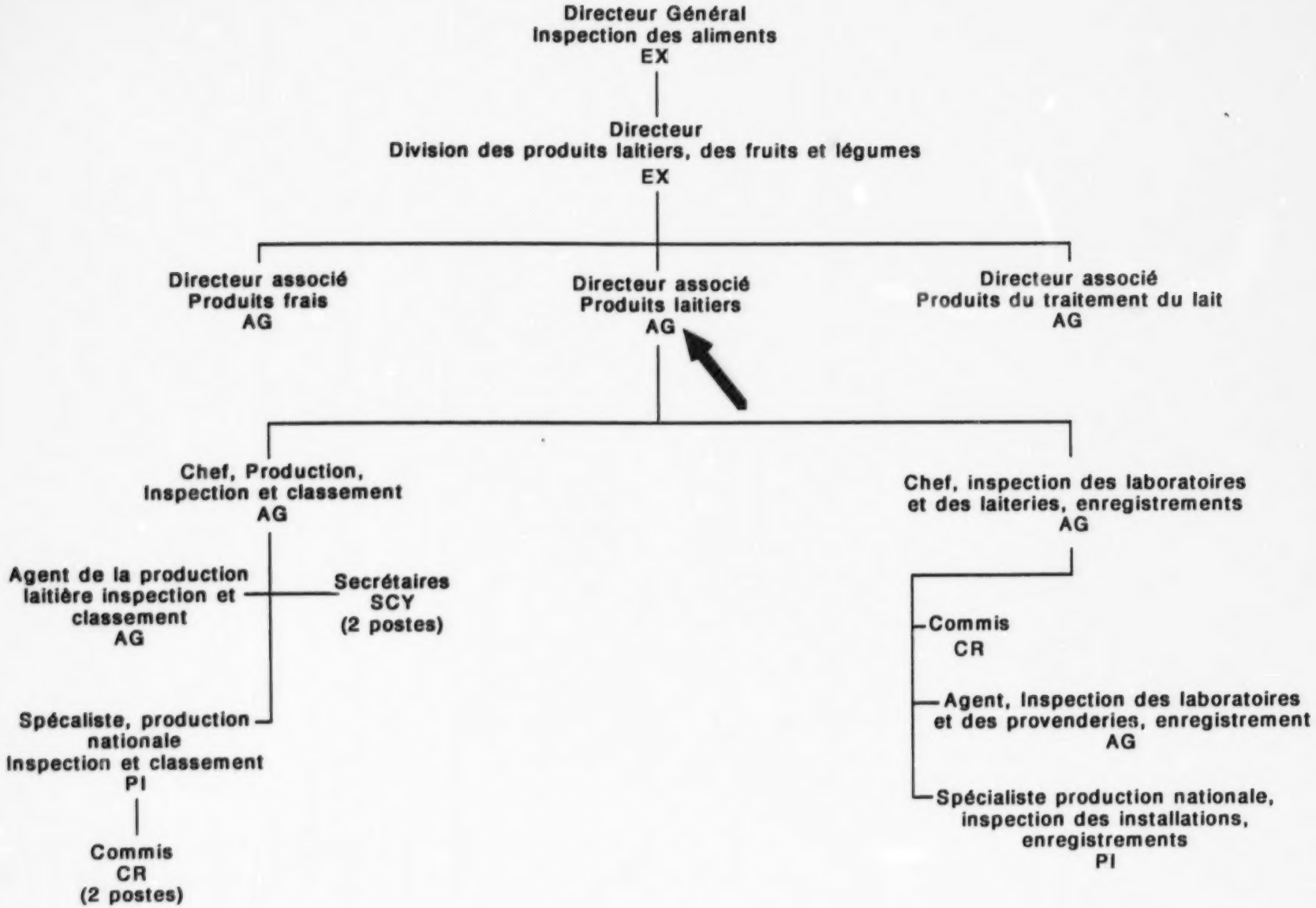
Directeur Général
Inspection des aliments
EX
Directeur
Division des produits laitiers, des fruits et légumes
EX
Directeur associé
Produits frais
AG
Directeur associé
Produits laitiers
AG
Directeur associé
Produits du traitement du lait
AG
Chef, Production,
Inspection et classement
AG
Agent de la production
laitière inspection et
classement
AG
Secrétaires
SCY
(2 postes)
Spécaliste, production
nationale
Inspection et classement
PI
Commis
CR
(2 postes)
Chef, inspection des laboratoires
et des laiteries, enregistrements
AG
Commis
CR
Agent, Inspection des laboratoires
et des provenderies, enregistrement
AG
Spécialiste production nationale,
inspection des installations,
enregistrements
PI